49e ANNÉE. — 1900

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1900



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1900

SOMMAIRE DU BULLETIN DE DÉCEMBRE 1900

N. B. — Les Tables de l'année 1900 accompagneront la première livraison de 1901.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PASTEURS D'UNE ÉGLISE DES CÉVENNES
AU XVIe SIÈCLE (1561-1605)

LASALLE (GARD)[1]

Guillaume du Puy.

Le pasteur Guillaume du Puy que le Synode d'Anduze, en accordant son congé à Tourtelon, nommait à Lasalle le 8 août 1576, apparaît pour la première fois dans les registres des Synodes le 4 octobre 1570 comme ministre de Vézenobres, mais il faut remarquer que les procès-verbaux antérieurs à 1570 ne portent que des listes très incomplètes des ministres du Bas Languedoc. Nous ne savons d'où il était originaire, ni s'il était apparenté à une famille noble qui parmi ses membres comptait, en 1572, Clément du Puy, seigneur de Mourmoyrac. Guillaume du Puy était chargé, en même temps que de Lasalle, de la paroisse de Colognac[2], le pasteur Claude de Falgueyrolles ayant quitté son Église pour desservir un an celle de Pezenas, le 1er juillet 1576 (Synode d'Uzès). La tâche était lourde, les gages peu régulièrement payés, comme toujours; du Puy demanda son congé « pour la nécessité de son Église ». L'ancien de Colognac réclama son précédent pasteur, le Synode lui donna de bonnes paroles, mais les choses demeurèrent en l'état. Un an plus tard (Synode de Sommières) M. de Falgueyrolles fut envoyé pour six mois à Nîmes, une seconde fois du Puy demanda son congé.

1. Voy. plus haut, p. 561 à 581.
2. Il assiste au Synode d'Uzès avec deux anciens, l'un pour Lasalle, l'autre pour Colognac.

Quant à l'ancien de Lasalle, il vint déclarer que « l'Église n'avait moyen seule (?) d'entretenir M. du Puy » et constatant que, le pasteur « était mal disposé de sa personne... » à rester, il pria lui-même la Compagnie de « fere changement ». Le colloque d'Anduze auquel le Synode remit la décision finale libéra du Puy, qui cessa ses actes pastoraux au 27 décembre 1577. Nous ne le retrouvons qu'en 1581, date où il est donné à Villefort et au Bleymard. Enfin, en 1584 (Synode de Sauve), il était revenu à Vézenobres, son ancienne Église; il n'y était plus en 1594.

Guillaume André dit de Vilette.

Le nouveau ministre de Lasalle nous apprend lui-même dans quelles circonstances il fut nommé. « Au nom de Dieu », écrit-il au registre des baptêmes, « le mercredi 25 de juin (1578) je Guilleaume André dit de Vilette ministre de la parole de Dieu à Saint-Marsal[1], suivant l'advis et ordonnance du colloque tenu à Sumène ledit jour, fus mis en liberté, et à la requeste de l'Église de Lasalle et Colloque d'Anduze, feus envoyé audit Anduze, et là receu pour expédier ma charge de ministre de la parolle de Dieu au lieu de Lasalle, le 26 dudit moys. » Peu de temps après sa nomination, il épousait Marie Boust, fille du pasteur Pasquier Boust, d'Anduze, l'un des premiers ministres des Cévennes. Dans le contrat (reçu par Sauveur de Bagars, notaire à Lasalle, le 28 septembre 1578) le nouveau pasteur est appelé Guillaume André de Vilette, et une adjonction marginale le dit « natif de la ville de Troys en Champanhe ».

Nous savons qu'à la fin de 1556, un drapier de Troyes, Jean André, avec quelques-uns de ses compatriotes, avait cherché un refuge à Genève, après avoir été gagné aux idées nouvelles par l'évêque Carraciol, au retour de celui-ci de Venise[2]. Au 19 août 1557, il figure au livre des bourgeois de

1. Saint-Martial, au-dessus de Sumène, est une des rares localités des Cévennes où, depuis la révocation de l'édit de Nantes, il n'y a plus un protestant.

2. Recordon, *Le Protestantisme en Champagne* (p. 37, 38).

Genève avec ses quatre fils : *Guillaume*, Jehan, Denis et Daniel; l'aîné est très probablement notre pasteur. D'où lui venait ce nom de de Vilette qui paraît avoir été à l'origine simplement emprunté? Faut-il supposer qu'il le tenait du hameau de Villette, situé près d'Arcis-sur-Aube, à 25 kilomètres de Troyes? ou bien faudrait-il le rapprocher de celui d'un Cornille de Vilette, de Marigny, diocèse de Noyon, qui, en 1556 (7 décembre), la même année que Jean André, est inscrit au registre des bourgeois de Genève avec ses cinq fils? Dans son contrat, le ministre signe *A. de Vilette;* au bas d'autres actes on trouve simplement *de Vilette*, et les actes des Synodes ne le désignent jamais que de cette dernière façon.

L'acte de mariage de Marie Boust est rédigé dans les formes ordinaires. Maistre Pasquier constituait en dot à sa fille « la somme de cent seize écus d'or sol (chacun comptant pour soixante solz suivant l'ordonnance) et deux tiers d'autre écu, trois robes et deux cottes, une de camelot de lisle rouge, et l'autre d'estamet blanc, plus un ciel de lict avec quatre rideaux, et quatre linceulx [draps], et deux coffres de bahuts; payable : la somme de cinquante escus[1] le jour présent, ensemble lesdites robbes, ciel de lict, rideaux, linceulx et coffres, et les autres deux cens livres restantz, dans dix et huict moys prochains ». Le contrat est daté du lendemain de la cérémonie religieuse, par une exception dont nous ne connaissons pas d'autre exemple, et il porte les signatures de Me Claude Vincens, docteur en médecine, à Anduze, Me Nycolas Roseau, « appoticaire dans la ville d'Anduze », sire Sauveur du Mas, marchand de Lasalle, qui l'année suivante fut élu au Consistoire « pour tenir la bourse des pauvres », et Me Pierre de la Sale, qui, quelques années plus tard, est désigné comme « chirurgien » et qui fut également membre du Consistoire.

De Vilette eut trois enfants à Lasalle : Marie (née le 1er juillet 1579), Anne (2 décembre 1580), et Jehan (21 jan-

1. Les 116 écus deux tiers font 350 livres tournois. M. le pasteur Hugues (*Histoire de l'Église réformée d'Anduze*, p. 48) nous apprend que l'Église de Pasquier Boust donnait à ses filles 50 livres de dot. Ne serait-ce pas 50 écus?

vier 1583); ce dernier fut présenté par noble Christophe de Barjac, sieur de Gasques, ministre au Vigan, et par Marguerite Chusse [1], femme de Pasquier Boust.

De Vilette dut accepter, comme son prédécesseur, de desservir Colognac. Le pasteur de Falgueyrolles, de Pézenas avait été envoyé à Nîmes et son séjour interrompu par une mission d'un an (1579) à Valleraugue, devait y être définitif. Sa première Église avait renoncé à le réclamer, elle le pria tout au moins, puisqu'il avait des intérêts dans la paroisse et que ses biens l'obligeaient à y revenir quelquefois, de soutenir un appel qu'elle adressa au Synode de Montpellier (1581). La compagnie, après information, dut renoncer à trouver le ministre demandé, et décida que « le premier accord fait entre les Églises de Lasalle et Colognac [subsisterait] [2], à savoir qu'en payant soixante livres Mr de Vilette irait prêcher un [dimanche] de chaque mois et deux mardis et le viendront quérir [à cheval] [3] ». Des incidents de ce genre, et ils ne sont pas rares, nous apprennent que si, dans le premier mouvement d'enthousiasme de 1560 et de 1561, pour desservir les Églises nouvelles, un nombre suffisant de ministres s'était présenté, peu à peu, sous l'influence des persécutions et du malheur des temps, les vocations pastorales étaient devenues plus rares.

Le chiffre des paroisses était demeuré le même : les pasteurs manquaient. L'Église de Lasalle ne tarda pas à ressentir les effets de cette pénurie : au Synode d'Anduze (2 mars 1583), Montpellier réclama un troisième pasteur et « nommément Mr de Vilette ». L'ancien délégué refusa énergiquement de céder son ministre « protestant d'appeler » au Synode général. Le colloque d'Anduze, consulté, déclara à son tour « qu'il ne le pouvait permettre » et fit observer que d'ailleurs Montpellier avait refusé d'accepter deux pasteurs qui lui avaient été offerts. Le Synode passa outre et envoya de Vilette à Montpellier pour six mois, pendant lesquels le colloque prendrait soin que l'Église de Lasalle fût « pour-

1. M. F. Teissier (*Bull.*, 1898, p. 487), écrit *Chuste*.
2. Il manque deux mots dans le procès-verbal.
3. Colognac est sur un plateau, plus élevé que le vallon de Lasalle.

vue » et l'Église de Montpellier s'assurerait un pasteur définitif. Mais Montpellier tint bon. Un an après, au Synode de Sauve (2 mai 1584), le pasteur Payan demande une fois de plus M. de Vilette, et pour toujours « priant l'Église de la Sale, en la personne de l'ancien, ne luy refuser si juste demande ». L'ancien, Sauveur Dumas, qui avait été l'un des témoins du mariage de son pasteur, lui répliqua que Montpellier devait se tenir satisfait de ce qui lui avait été accordé et le renvoya « à l'Église de Genève, où il y a des escholiers ! » Le ministre Flavard, de Saint-André-de-Valborgne, protesta encore au nom du colloque; de Vilette, consulté, répondit comme il avait fait précédemment « qu'il se soumettait au jugement de la Compagnie », en conséquence de quoi le Synode passant par-dessus les résolutions des assemblées inférieures donna de Vilette à la grande Église qui le réclamait « pour deux ans : dans lesquels si la Sale se peut pourvoir » (la phrase en dit long sur la rareté des ministres), « sera pour toujours à Montpellier ».

Fort heureusement, à la « distribution » des pasteurs entre les diverses paroisses, qui suivant l'usage termina le Synode provincial, Sauveur Dumas trouva un successeur à de Vilette..., mais ce fut en dépouillant une Église du pays bas au profit des Cévennes. M. Magnan, qui était conditionnellement à Saint-Laurent-d'Aigouze, réclamait son congé : l'ancien le demanda pour Lasalle. « Arresté que ledit frère ministre leur est octroyé suyvant leur juste requeste, et que l'Église de S[t]-Laurens est environnée d'Églises et de ministres voysins, de Vauvert, Aygues Mortes, les Margues, Marcillargues et Lunel, qui les visiteront et consoleront par tour, en estant requis. » Il est vrai que le Synode aurait aussi bien pu tenir le même raisonnement pour l'Église de Lasalle qui était entourée des ministres de Soudorgues, Saint-Hippolyte, Monoblet, Anduze, Saint-Jean et Saint-Martin... mais il s'agissait de couper court à un appel au Synode national que Sauveur Dumas avait fermement promis de rédiger.

Le 12 juin 1584, Magnan était à Lasalle; mais l'émotion provoquée par ce qu'on appelait un déni de justice (de Vilette avait été nommé pour *ministre perpétuel*) ne se calma

pas de si tôt. Un an plus tard quelques fidèles de l'Église envoyèrent au Synode de Montpellier un « appel touchant M. de Vilette ». Le Synode refuse d'examiner la plainte « vu que l'ancien [délégué] a charge toute contraire » et après avoir constaté que le bruit ne vient que de « quelques particuliers » il ordonne qu'ils seront admonestés au Consistoire, par M. Marion, le pasteur de Soudorgues, qui en reçoit charge. Ces « quelques particuliers » devaient être cependant assez nombreux, ou tout au moins assez remuants, car, à leur instigation, la communauté de Lasalle refusa de compter dans la somme due à de Vilette ce qui lui revenait pour le mois de mai 1584 qu'il avait passé dans l'Église après sa nomination à Montpellier. Le Synode dut intervenir, et ordonna expressément que les 25 livres tournois qui constituaient le douzième des gages du ministre lui seraient délivrées avec le reste, « autrement Mr Magnan désistera de prêcher ». La communauté mit-elle une mauvaise grâce particulière à s'acquitter de son dû ? Toujours est-il que le pasteur n'avait pas encore reçu le 15 avril 1587 l'arriéré de ses gages de 1584. De Vilette revint de Montpellier à Aulas[1]. En 1587, il était à Valleraugue : nous l'y retrouverons.

Jaques Magnan — Anthoine Pépin.

Le pasteur Jaques Magnan était né à Courthézon, près d'Orange. Son nom était commun dans le Comtat Venaissin et la Provence, et Crespin[2] mentionne un Jaques et un Olivier Magnan, qui, venus à Manosque chez une de leurs parentes, furent tués hors de la ville après avoir reçu l'ordre d'en sortir. Nous ne savons rien des débuts dans le ministère évangélique du nouveau pasteur de Lasalle. Si, comme nous l'avons vu, il paraît avoir été accueilli avec une certaine froideur, par une partie de la population, nous devons noter que, le 22 octobre 1587, il inscrit sa signature au bas du testament de Sauveur Dumas, l'un des membres les plus considérés du Consistoire. La même année, de même que de

1. D'après M. F. Teissier (*Bull.*, 1899, p. 78).
2. Édition de Toulouse, III, p. 383. Le fait se place en 1561 ou 1562.

Vilette avait dû desservir l'Église de Colognac, Magnan se trouva chargé de celle de Monoblet.

Pendant que Lasalle avait changé quatre fois de pasteurs, le ministre de Monoblet, arrivé dans son Église trois mois après le début du ministère de Tourtelon, en 1562, y était encore en 1587. Antoine Pépin, originaire de Bernis près de Nîmes, et sur la personne duquel nous n'avons aucun renseignement, nous a conservé sur le premier registre des actes qu'il célébra à Monoblet, le récit de sa réception au ministère. Il avait eu le privilège d'être consacré par Viret, venu, comme on sait, à la fin de 1561, dans le midi de la France, et en particulier à Nîmes, pour y rétablir sa santé.

L'an 1560 [1] et le dernier décembre, à la Requeste de l'Eglize de Monoblet m'a esté balhé le 17 verset du 2 chapitre de l'Espitre saint Jaques par Monsieur Viret, Monsieur Mauget [2], lequel proposai le landemain devant lesd. Messieurs Viret, Mauget, ministres de la Parole de Dieu à Nismes, à la maison de Monsieur Chabot, et avec i ceux estoit Monsieur Coppié ministre [3], Monsieur Campagnan [4], Monsieur Moynier aussy ministre [5], Monsieur Davin le vieux, docteur et avocat [6], Monsieur Chabaud [7], le nepveu de Monsieur Viret [8] et autres.

1. Il faut lire certainement 1561. L'erreur doit sans doute être mise au compte du copiste du XVIIe siècle.

2. Guillaume Mauget, arrivé à Nîmes le 29 septembre 1559. Il était probablement originaire de Valery-en-Caux (Dr Puech, p. 88).

3. Antoine Coppier, avocat de Nîmes, mais étranger à la cité, avait été décrété de prise de corps le 20 mars 1560 (Puech, p. 139). Viret le consacra le 23 décembre 1561. Demandé au Consistoire de Nîmes à la fois par les Églises de Cardet et de Florac, il fut en 1562 accordé à Florac.

4. Sans doute Simon Campagnan, consacré par Viret le 23 décembre 1561, qui fut plus tard ministre à Nîmes.

5. Jean Moynier, consacré par Viret le 23 décembre, était en 1570 ministre à Marvejols.

6. Me Jaques Davin, avocat, signe le 25 novembre 1560 un acte que passent les Réformés de Nîmes, à propos de l'amende de 6,000 livres « impausée sur ceux qui ont esté aux assemblées des ministres en la ville de Nismes et villages circonvoisins » (Puech, p. 167).

7. Sans doute le même personnage qui est nommé plus haut Chabot. Un Tristan Chabaud, docteur, fils d'Antoine secrétaire de la maison consulaire, et de Françoise de Vaulx dont un pasteur de Saint-Hippolyte portait le nom, signe également l'acte mentionné ci-dessus.

8. A nous inconnu.

Le 6[e] de Janvier accomença l'examen que firent Messieurs Viret, Mauget, la Chasse[1], Saralier[2], Campagnan et Moynier, à Monsieur Estienne eslu pour Bellegarde, à Monsieur Delpons eslu pour Beaucaire, au vicaire de Langlade lequel ne fut point eslu, et à moi eslu pour Monoblet, et dura jusques au 7[e] du soir à 7 heures à laquelle heure Monsieur Viret nous imposa les mains. L'examen fut publié le 11 de janvier, j'alay faire 2 presches à Bernis le 12, un a Quisac [Quissac] en passant pour aller à Monoblet, et le 14 dudit mois commencay de prescher audit Monoblet.

L'an susdit et le premier jour de février[3], Monsieur Viret me fiança avec Claude de Campagnan fille à Monsieur le lieutenant Campagnan[4] et le lendemain comença le sinode Provincial a Nismes. L'an susdit et le 22 mars, l'espousay a Monoblet.

L'alliance du pasteur avec les Campagnan le rapprochait des familles nobles des Basses Cévennes. Sa belle-sœur, Estienne de Campagnany, était mariée à Pierre des Hours, de Calviac, et le 13 novembre 1564 à Lasalle, Pépin fut parrain de leur fille Marie. Les onze enfants du ministre de Monoblet eurent presque tous des parrains nobles[5].

1. Ministre alors de Montpellier. M. Corbière (*Histoire de l'Église de Montpellier*) dit que son nom était Chassanion.

2. On pourrait lire Saratier. Le nom nous est inconnu.

3. C'est-à-dire le 1[er] février 1562, en corrigeant la chronologie d'alors.

4. La femme du pasteur est désignée quelquefois sous le nom de Campagnany. Peut-être est-ce la forme féminine usitée. Mathias Campagnan « es droitz licencié », lieutenant de juge des conventions royaux à Nîmes, avait, dit le docteur Puech (p. 170, 89) une fille *Étiennette* qui épousa le 29 septembre 1562 François Bonal, ancien consul de Nîmes. Pépin inscrit sur son registre, au baptême de son fils Estienne, le 28 novembre 1574 « présenté par... Mademoiselle *Estienne* de Campagnan, de Calviac [Mariée à N. Pierre des Hours], *ma sœur* ». Il faut lire *ma belle-sœur*, sans doute, mais François Bonal ayant vécu jusqu'en 1593 et la supposition d'un second mariage de sa femme devant être écartée, faut-il croire que Mathias Campagnan avait deux filles du même prénom ? Une autre belle-sœur de Pépin, Anne Campagnan, était mariée à Sauve avec Jean Dedieu. Le pasteur Simon Campagnan était apparenté à la famille, mais nous ne savons à quel degré.

5. En voici la liste. Nous soulignons les noms de ceux qui vivaient en 1586, lors du testament de leur père : 1 Mathias (2 septembre 1564), présenté par son grand-père Mathias Campagnan ; 2 Marie (9 février 1567) ; 3 Suzanne (4 novembre 1569), présentée par Mons[r] Campagnan, ministre, et Madame de Caizergues ; 4 *Jean* (14 avril 1572) « parin : Monsieur Raymond de Montvallant, lequel pour ce qu'il n'estoit point au pays le donna à Monsieur son frère, lequel le présenta avec Mad[lle] Marguerite de



LASALLE. — LE PONT-VIEUX.

Plus favorisé que la plupart de ses collègues au point de vue de la fortune, Antoine Pépin, comme d'ailleurs le ministre de Soudorgues, Marion, mais dans des proportions autrement considérables, possédait dans sa paroisse des biens qui l'y retenaient. Les registres notariés de Lasalle contiennent de très nombreux actes d'achat du pasteur de Monoblet : il se préoccupait sans cesse d'accroître son domaine du mas del Puech, sur le chemin de Saint-Hippolyte, qu'en 1574 il avait acquis pour 1,400 livres tz, « maisons, jardins, preds, champs, olivettes, euzières, rouvières [1], pasturalz, vignes, terres cultes et incultes ». Par un premier testament qu'il fit en 1586 [2], et selon les formules ordinaires du notaire, il lègue 5 écus d'or sol à chacune des Églises de Bernis et Monoblet, institue sa femme légataire universelle et laisse à chacun de ses enfants qui vivaient alors, 200 livres tz.

Un événement imprévu vint bientôt troubler la vie tranquille du pasteur. « En l'an 1587 et à la fin du mois de novembre, écrit-il au registre de Monoblet, je Anthoine Pépin fus envoyé par le colloque tenu à Sauve à l'Eglise de Sumène, pour raison de l'insolance que la junesse de Monoblet avoint faite contre moy, comme appert par les actes dudit colloque. » Nous ignorons de quelle sorte était cette « insolance » ; le colloque, soit manque de pasteurs, soit désir de punir l'Église, ne désigna personne pour succéder au ministre. Le 6 juin 1588 devant le notaire Sauveur de Bagars sont présents les deux consuls de Monoblet, Guillaume Arnaud et Nicolas Duranc, et les trois consuls de Lasalle, Me François Girbe, Jean Cabanis et Anthoine Morier (ce dernier, membre du Consistoire l'année même).

Vignolles, de Saint-Bonnet » ; 5 *Etienne* (un garçon) (28 novembre 1574) « baptisé par Monsieur Vignolles [de Quissac], présenté par M. François d'Airebaudouze, seigneur et baron d'Anduze et président aux généraux à Montpellier, et avec, Mademoiselle Estienne Campagnan de Calviac ma [belle] sœur » ; 6 Barthélemy (29 juin 1577), « présenté par Me Anthoine Barthelemy recepveur » ; 7 *Jeanne* (31 octobre 1579) ; 8 *Anthoine* (22 février 1582) ; 9 *Abigay* (2 mars 1585), présenté « par ma nièce Abigaï Campagnan » ; 10 Anne (4 décembre 1591), baptisée par Monsr Ricaud min. de Sauve ; 11 Pierre, sa dernière *fille* mentionnée dans son testament de 1603.

1. Les euzières sont des bois de chênes verts et les rouvières des bois de chênes blancs.

2. Le 8 septembre, Sauveur de Bagars, notaire.

« Scaichant, ainsi qu'ont dit, ledit lieu de Monnoblet estre destitué de pasteur, aiyant été privé par le colloque, dernier tenu à la ville de Saulve de Mr Me Anthoine Pépin leur pasteur et ministre, lequel auroit été mis et ordonné en la ville de Sumène, à cause de quoy iceulx demeureroient pryvés de l'exercice de la Relligion Rélformée, sans lequel ils ne pourroient demeurer ; scaichant aussi que par le colloque jeudy dernier tenu en ladite ville de Sumène avoir esté ordonné que ledit lieu de Monnoblet se joindroit avec l'Eglise dud. lieu de la Sale si elle y vouloit entendre, pour leur faire part de leur pasteur pour aller prescher audit Monnoblet, affin qu'ils ne feussent privés dudit exercisse de Religion.

A ceste cauze, et pour certaines considérations à ce les mouvans, qu'est de subvenir et assister les ungs aux aultres entre crestiens, mesmes (surtout) entre voysins, principalement d'une telle chose si sainte, lesdits... [consuls]... ont conveneu et accordé comme s'ensuit :

Premièrement, que Mr Me Jaques Maignan, ministre de la parolle de Dieu dudit la Sale yra prescher audit lieu de Monnoblet, accompaigné d'un antien du Consistoire dudit la Sale, deux presches le moys, au jour du dimenche, assavoyr ung dimenche matin et l'autre le soir, et d'autres jours sur sepmaine, comme sera advisé entre les Consistoires des d. lieux, et comme la nécessité le requera, chacun an tant que plaira ausd. Eglises, commansant la première année ce jour présant datte du présent contract...

Les consuls de Monoblet s'engagent ensuite à payer à ceux de Lasalle aux conditions qui précèdent, la somme annuelle de 100 francs d'argent, qui constituait exactement le tiers des gages du pasteur Magnan. Enfin un dernier point restait à régler ; Lasalle dépendait du Colloque d'Anduze, et Monoblet ressortissait à celui de Sauve : où siégerait le ministre qui desservirait les deux Églises ?

Item, aussi a esté de pacte que led. sr Maignan ne sera d'autre colloque que du colloque d'Anduze, duquel est le lieu de la Sale, et bien pourra aller iceluy Maignan au colloque de Saulve, duquel est ledit lieu de Monoblet, où et quant y auroit ou surviendroit au Consistoire dudit Monoblet quelque chose qui ne se pouroit vuider audit Consistoire, pour l'aler remonstrer audit colloque.

Les deux Églises avaient consenti à l'accord, celle de Monoblet par nécessité, celle de Lasalle, un peu, sans doute,

pour l'avantage pécuniaire qu'elle y trouvait; nous allons voir que ni l'une ni l'autre, ni surtout Magnan, ne furent disposés à le continuer longtemps.

Si nous comprenons bien le très succinct résumé des actes des Synodes, il semble que le pasteur de Lasalle, déjà mécontent de la façon dont ses gages lui étaient payés, n'ait accepté que de mauvaise grâce la décision du colloque relative au service de Monoblet. Au Synode de Nîmes (1588) il est « appelant du colloque, parce que son Eglize lui estant redepvable de 150 livres... », le secrétaire n'a pas terminé la liste des griefs, et d'ailleurs l'ancien de Lasalle, Anthoine Baudoin crut couper court à la plainte du ministre en affirmant « lui avoir donné contentement avant de partir pour venir à la compagnie », si bien que Magnan « leur a promis les servir toute sa vie ». La lecture d'une lettre de Bagnols, qui demandait au Synode les services du pasteur mécontent, obligea bientôt Baudoin à protester plus violemment. Il déclara « qu'il n'avait charge de consentir à aucun changement », « auquel si la compagnie entend », ajouta-t-il, et non sans raison, « est à craindre la ruyne de l'Eglise, veu qu'on lui a osté M. Tourtelon et M. Vilette ». Le Synode se rendit à ses instances, envoya à Bagnols M. Chamier le fils, et laissa Magnan à Lasalle.

L'Église de Monoblet à son tour se lassa d'être desservie par un pasteur étranger. Antoine Pépin, qui revenait souvent chez ses précédents paroissiens pour des achats ou des ventes de terres, se réconcilia avec eux et fit décider par le Synode de Nîmes, le 5 mai 1590, que, dans les trois mois, il leur serait rendu. Séance tenante, l'ancien de Sumène, frustré, en appela au Synode national. Le pourvoi était suspensif; l'inévitable arriva: dès ce jour, Pépin fut mal vu dans une Église où il passa pour prêcher à contre-cœur; et un an plus tard, à Montpellier (1er mai 1591), ce sont les anciens de Suméne qui réclament un autre ministre. Le colloque est consulté; il répond que du fait de l'appel, Pépin est pasteur de Sumène jusqu'au prochain Synode national, que d'ailleurs l'Église de Monoblet est pourvue; et les anciens de Sumène sont « censurés de demander autre pasteur contre leur protestation et appel ».

Enfin, l'Église de Lasalle qui persistait à ne pas payer à Magnan les sommes qui lui revenaient, fut, par le même Synode, privée pour six mois de son pasteur qui partit pour Bagnols, avec ordre d'y demeurer définitivement si dans les deux mois il n'avait pas reçu ses gages. Le malheur des temps, les violentes discussions de la communauté avec le « Rentier du bénéfice » catholique dont les revenus avaient contribué à l'entretien du pasteur, firent que Magnan ne toucha les 20 écus d'or à lui dus qu'en 1594! La sentence du Synode eut donc son effet et Lasalle demeura sans pasteur, desservie par Marion de Soudorgues, pendant que Monoblet faisait appel aux bons offices du ministre de Saint-Hippolyte, Fulcrand Laurens.

La situation heureusement ne se prolongea pas. Le Synode de Sauve (14 août 1591) décida que « Monsieur Pépin servirait les deux églises de la Sale et Monnoblet, et ferait résidence à la Sale ». Une telle proposition aurait dû au moins flatter l'amour-propre de l'ancien de Lasalle présent à la discussion, mais, fidèle interprète des désirs d'une Église qui se souvenait d'un de ses anciens pasteurs, il demanda « que M. de Villette leur soit rendu, vu qu'on leur a osté Mons[r] Maignan, et que M. de Villette est leur naturel ministre ». Il usa d'ailleurs d'un autre argument; de Vilette avait été enlevé à sa paroisse des Cévennes au bénéfice de Montpellier : « sourty de Montpellier, il leur doit estre rendu ». L'ancien de Valleraugue refusa ; comme il était à penser, le pasteur de Valleraugue ne témoigna que peu d'empressement à accepter l'appel d'une communauté qui soldait si mal ses ministres, et la conclusion de tout ce discours fut que le Synode ordonna une fois de plus à Lasalle de payer à Magnan l'arriéré de ses gages avant l'arrivée de Pépin.

Sommes-nous à la fin de ces querelles? pas encore. Antoine Pépin revint à Monoblet célébrer la sainte Cène de septembre 1591, et au 1[er] octobre quitta définitivement Sumène; mais, contrairement aux ordres du Synode, ce fut pour s'installer dans son ancienne paroisse. Les consuls de Lasalle, voulurent avoir le ministre chez eux; ils louèrent le 20 mai 1592 « une moytié de maison et claux pour la bailher

à Monsieur Pépin ministre de la Parolle de Dieu *de Lasalle* », et deux mois après (27 mai 1592), l'ancien de l'Église député au Synode de Saint-Jean-de-Gardonnenque demanda que le pasteur « leur soit baillé entièrement ». La raison ? Avant de l'exposer, il pria la compagnie de faire sortir l'intéressé de la salle des délibérations, après quoi il déclara que « pour raison des biens que M. Pépin a à Monoblet, il y demeurera la plus grande partie de son temps ». Le Synode, comme on peut croire, passa outre. L'Ancien ne se tint pas pour battu, et sur la nouvelle qu'après avoir eu des discussions avec les fidèles de Bagnols et le pasteur Chamier, le dernier pasteur de Lasalle demandait son congé, et désirait aller à Orange, il « réclama » M. Magnan ! Peut-on s'étonner que la discussion se soit terminée non seulement par une censure à Magnan et à l'Église de Bagnols, mais par une admonestation à celle de Lasalle ?

Pépin demeura donc ministre de Lasalle et de Monoblet. Les choses allèrent tant bien que mal pendant un an, enfin, après une dernière contestation, au Synode d'Uzès (5 mai 1593) le colloque vint déclarer « du consentement des anciens, que M. Pépin servirait les deux Églises par moitié; et dans six mois l'Église de Lasalle se pourvoira de pasteur, et lors, ledit M. Pépin retournera à Monoblet ». Le ministre n'attendit pas même jusqu'au terme fixé, et le 29 mai il cessa d'inscrire les actes au registre de Lasalle et rentra dans sa première paroisse. Après une vaine réclamation présentée au Synode de Nîmes (15 juillet 1593), l'Église de Lasalle réussit cependant le 19 mai 1594 à trouver un pasteur pour elle seule, le Synode lui accorda le vieux maître Robert Maillard.

Robert Maillard.

« Maistre Robert[1] » était de Manneville-la-Goupil, en Normandie[2]. C'est certainement après avoir passé par Genève

1. Nous n'avons trouvé d'appellations de ce genre, dans les procès-verbaux des Synodes, ou dans les actes notariés, que pour le pasteur de Soudorgues M[e] Barthelemy [Marion] et pour les trois premiers pasteurs des Basses Cévennes, M[e] Olivier [Tardieu], M[e] Pasquier [Boust] et M[e] Robert.

2. Aujourd'hui arrondissement du Havre.

où en 1558 un Jean Maillart, de Manneville, demande à être reçu dans l'Église, qu'il vint dans le midi de la France. Plusieurs des ministres du Bas Languedoc étaient d'ailleurs de la même province que lui; de ce nombre étaient Des Loges, ancien ministre à Uzès, mort en 1570, Delaune qui à cette date était à Beauvoisin et Générac, et probablement aussi Mauget, de Nîmes[1]. Maillard servit, lui, dans les Cévennes. L'*Histoire Ecclésiastique* le nomme à côté de Tardieu et de Boust, comme le premier « ministre » des vallées des Gardons. Il dressa en 1560 l'Église de Mellet (Mialet) et c'est sur le territoire de sa paroisse, au petit hameau d'Aigladines, qu'après la persécution du comte de Villars, les pasteurs se réunirent pour aviser aux moyens de relever les courages. Robert Maillart, à cette occasion, se chargea de visiter les Églises d'Alais, Uzès, Bagnols et le Pont-Saint-Esprit. Maître Robert était une des personnalités marquantes du corps des ministres du Bas Languedoc, et son nom revient fort souvent

1. Pour Mauget, voir plus haut une note. En ce qui concerne les deux autres, voici ce qu'on lit dans un procès-verbal de la classe de Nîmes du 29 août 1570 (Les *classes* sont des divisions ecclésiastiques intermédiaires entre les colloques et les synodes provinciaux, qui subsistèrent dans le Bas Languedoc jusqu'au 27 juin 1571). « Mr Delaune demande estre deschargé de son Église et de la province pour se retirer à sa maison, distant de son Église de Genérac et de Beauvoisin de 200 lieues ou environ, sa femme estant près du lieu de sa nativité de 3 lieues, et aussi tant pour le regard de ses enfants et famille avant que Dieu le retirast de ce monde, qui pourroient tomber en extrême pouvreté, pour ne se pouvoir aider de son bien et de [celui] de sa femme. Joint qu'il a sur les bras les enfants de M. Deloges, vivant ministre d'Uzès, en grande poureté qui ont leur bien par delà.

La classe « lui permet de se retirer en sa province de Normandye, et en sa maison avec sa famille et celle de M. des Loges, à la condition de servir toujours au ministère ». Le pasteur « prie la compagnie escripre à son Église, pour la prier veoir la grande charge qu'il a, et de sa famille et de celle de M. des Loges, et que pour la conduire il luy faut beaucoup, de luy aider de quelque chose à fere le voiage ».

Le nom de des Loges est commun dans les environs de Caen, mais nous ne savons rien du ministre d'Uzès qui le portait. Quant au pasteur Guillaume de Laune, qui était docteur en médecine en même temps que ministre, une note de M. F. de Schickler (*Les Églises du Refuge en Angleterre*, I, pp. 238 et 239) nous apprend qu'en 1580 il était ministre de l'Église française de Londres. Son fils Nathanaël, en 1604, fut pasteur à Dieppe (S. Hardy, *Histoire de l'Eglise protestante de Dieppe*). Le nom de Delaune est surtout fréquent dans le pays de Caux.

dans les procès-verbaux des assemblées ecclésiastiques du XVIe siècle. Le Synode d'Uzès (2 mai 1582), après une accusation portée contre lui, et que le registre ne reproduit pas, « lui donna tesmoignage de sa fidélité et humilité en sa vocation, et que jamais on n'a aperceu en luy aucune marque d'ambition ». Sauf une absence d'un an que le Synode d'Anduze (8 août 1576) lui imposa au profit de l'Église de Lodève, il paraît être demeuré à Mialet jusqu'en 1588. A cette date il était à Saint-Germain-de-Calberte, et continuait à veiller aux intérêts des Églises des Cévennes; l'année précédente déjà, c'était lui qui avait reproché très vivement au ministre Moynier d'avoir sollicité un poste à Nîmes après la « dissipation » et le sac effroyable de son église de Marvejols, sans avoir demandé auparavant l'avis de son colloque. La paroisse de Saint-Germain, priée en 1590, de « continuer à Maistre Robert l'entretènement de 400 livres » qu'elle lui devait, s'acquitta si mal de ses obligations que le Synode de Montpellier (1591) déclara d'emblée que le pasteur y demeurerait deux mois encore, au bout desquels « l'Église lui fera son debvoir et lui baillera monture, après quoi il sera mis en liberté »; puis la compagnie se ravise, et jugeant selon l'avis du colloque, décide que « estant en liberté, il lui est permis de se retirer au colloque de la province qu'il lui plaira ».

Maillard demeura cependant à Saint-Germain, et l'Église même protesta violemment quand, en 1592 (Synode de Saint-Jean-du-Gard, 27 mai), le Bas Languedoc « le donna par prest à l'Église de Castres pour six mois ». En 1593, de même, quand le ministre (Synode de Nîmes) « dit avoir sa liberté et demande d'estre pourvu », le viguier de Saint-Germain qui représentait le consistoire, déclare « que le terme n'est pas encore expiré et qu'il reste cinq jours » à la communauté pour s'acquitter de sa dette. Le Synode le prend au mot et conclut « que si dans quatre jours que Me Robert sera arrivé à son Église, l'Église ne lui fait debvoir, est en liberté et le colloque se pourvoira ». L'ancien de Lasalle qui cherchait un pasteur trouva l'occasion bonne et réclama Maillard. Ce fut en vain : Saint-Germain le garda encore un an, et se fit représenter par lui au Synode de Nîmes le 19 mai 1594; mais le

colloque, cette fois, ayant proposé « qu'il trouvait bon de mettre Mr Junin [pasteur à Florac], à Saint-Germain, et Me Robert à Florac », et l'ancien de Florac s'étant opposé au changement, maître Robert demanda lui-même « d'estre mis en distribution eu égard à sa vieillesse et aux difficultés des lieux et églises de Saint-Germain ». C'est alors qu'il fut « donné à Lasalle pour toujours ».

Le vénérable pasteur pouvait prévoir en arrivant à Lasalle que ce serait la dernière paroisse qu'il desservirait. Ses premiers compagnons d'œuvre avaient quitté les Cévennes. Pasquier Boust, le beau-père de de Vilette qui avait, en 1587, laissé Anduze pour Aulas et qui, en 1588, à ceux qui le réclamaient « comme leur premier père » dut répondre « qu'il ne pouvoit servir, pour sa vieillesse, à l'Église d'Anduze pour l'importance de l'Église, et que sa volonté ne s'y peut adonner », venait de couler des jours amers. Il avait eu la douleur de soutenir un procès avec son gendre, Jacques Flavard, d'Anduze, qui, autant qu'on peut le comprendre, demandait à se séparer de sa femme infidèle. Après enquête, le Synode de Montpellier (1er mai 1591) déclara à Flavard « sa liberté par la parole de Dieu, pour l'effet de laquelle se retirera au magistrat[1] ». Maître Pasquier, après cette épreuve, demeura quelque temps encore à Aulas, mais en 1593 (Synode d'Uzès), il fit demander par son autre gendre, de Vilette, la permission de quitter le Bas Languedoc pour aller exercer son ministère dans une autre province. La requête fut accordée, le Synode fit prier Jacques Flavard « de se contenter de ce qu'il a eu de M. Pasquier sans le poursuivre de plus », et au Synode de Nîmes (19 mai 1594), le vieux pasteur, qui est désigné comme « ministre de Bergerac », « prend congé de la compagnie » [2].

Olivier Tardieu, le premier pasteur de Saint-Jean-du-Gard,

1. Il faut entendre sans doute que le Synode, d'après Matthieu XIX, v. 9, libère Flavard du serment de mariage et lui permet, par suite, d'en appeler au magistrat civil. Ce qui est certain, c'est que le mariage de Flavard était « consommé », et qu'il ne s'agit pas d'une rupture de fiançailles.

2. M. F. Teissier (*Bull.*, 1898, p. 487) note qu'on retrouve Pasquier Boust à Aulas en 1605, et qu'il y vivait encore en 1606.

qui, en 1590, se plaignait de « son infirmité » était descendu à Uchaud et Vestric; sa fille, Sara *de* Tardieu, que Robert Maillart avait « présentée » à Saint-Jean le 20 avril 1561, était mariée, à Lasalle même, avec Estienne Gimbail.

Robert Maillard, arrivé à Lasalle à la fin de mai 1594, fit son testament, le 20 juin 1597, devant Me Sauveur de Bagars. Il léguait aux pauvres de Lasalle six écus d'or sol, à Jean et Jeanne Bony (ou Bouny), enfants de feue Damaris Maillarde, sa fille, et de Jean Bouny, d'Anduze, 100 écus d'or chacun, sa filleule recevait 4 autres écus d'or, et il instituait légataire universelle sa femme Judith Verdelhane, sœur d'un Daniel Verdelhan, de Thonas, près de Saint-Germain-de-Calberte. Un second testament du 23 juin 1602, fait et lu « dans le temple de la Sale » ne mentionne plus Sara Tardieu, et ne donne à Jean et à Jeanne Bonis qu'une pièce de terre « située au lieu del Poulvarel, le long du chemin d'Anduze à Lasale ». Enfin, par codicille du 23 décembre 1605, Robert Maillard « lègue en don à Me Daniel Verdelhan, son beau-frère, un sien lict boys noir faict au tour, auquel il couche, garny de coites, traversins, couvertes, avec ses courtines et rideaux cadis, ensamble un grand coffre qu'il a boys noir, fermant à clef, neuf, tenant deux saulmées ou environ, que veult lui estre deslivré par Judich Verdelhanne, sa femme, héritière ». Le vieux ministre ne put pas signer ce dernier acte « cauzant sa maladie », et il mourut le lendemain. Il avait servi quarante-cinq ans l'Église réformée de France. Le 7 août 1605, son successeur Antoine Rudavel inscrivait à son tour les baptêmes au registre.

Quatre ans plus tard, « Mr Me Jean Bony, ministre de la Parolle de Dieu de la ville de Saulve », en son nom et au nom de sa sœur Jeanne, comme héritiers de Robert Maillard, reconnaissait avoir reçu de sa veuve « la moitié de tous et chacuns les meubles et livres contenus et descripts en l'inventaire des biens meubles dudit feu sieur Maillard[1] ».

A cette époque, le pasteur Antoine Pépin était encore à

1. Le registre des actes du notaire Pierre de Bagars, de Lasalle, pour l'année 1605, qui, à la date du 22 décembre contenait cet inventaire, n'a malheureusement pas été retrouvé.

Monoblet. Un second testament de lui, du 16 mars 1603, nomme ses filles Pierre, Anne, Jeanne (mariée à Pierre Audemar, de Monoblet) et Habigay (mariée à Jean Montbounoux plus jeune, de Monoblet également) et ses fils Anthoine, Estienne et Jean (l'aîné); sa femme vivait encore. Il commença un nouveau registre de baptêmes en 1610, après quarante-neuf ans d'un ministère dont il n'avait consacré que quatre ans à une autre paroisse que celle de Monoblet.

Le pasteur Barthelemy Marion, ministre à Soudorgues, depuis 1562, demeura cinquante et un ans dans sa paroisse, et ne mourut qu'en 1613.

La fin de trois des pasteurs que pendant ces longues années, depuis l'enthousiasme de 1560 jusqu'à la paix de l'édit de Nantes, nous avons vus se succéder à Lasalle, nous demeure malheureusement inconnue. La copie des Actes des Synodes du Bas Languedoc s'arrête à 1595. En 1594, Magnan était encore à Bagnols, et de Vilette, s'il fit une apparition à Durfort en 1593, rentra à Valleraugue l'année d'après.

Ch. Bost.

Documents

DIX DES PREMIERS PRÉDICANTS APRÈS LA RÉVOCATION

SIGNALÉS AUX ARGOUSINS DE L'INTENDANCE DU LANGUEDOC EN 1687

Ces signalements, dont l'intendant du Languedoc Bâville semble avoir eu la spécialité, étaient destinés, comme on le sait, à faire traquer et prendre les pasteurs du Désert par les traîtres ou par les malheureux que séduisait la prime offerte. Ceux qui suivent sont particulièrement intéressants parce qu'ils nous aident à nous représenter, très sommairement il est vrai, les hommes, fort peu connus encore, qui les premiers eurent l'audace d'agir comme si la Révocation n'était pas

une réalité tragique et toute récente. Il semble, en effet, qu'ils aient éprouvé le besoin de braver les effroyables mesures de proscription édictées contre ceux qui tenteraient de ressusciter le culte protestant.

M. F. Teissier, qui a copié ces « portraits » aux archives de l'Hérault (C 279), a bien voulu accompagner chacun de ces noms d'une notice précise qu'apprécieront tous ceux qu'intéresse la renaissance de ce que la Révocation et la multitude de ceux qui y applaudirent et l'exécutèrent tentèrent en vain d'écraser.

N. W.

PORTRAITS DES MINISTRES ET PRÉDICANTS (1687)

Vivens (François).

François Vivens, de Valleraugue, âgé de 27 à 28 ans, la taille petite et maigre, portant une perruque noire, poil châtain, les sourcils grands et épais, le visage ovale et basané, le menton pointu, le nez grand, les yeux de même et bruns, les joues enfoncées, deux os paraissant au haut des joues. Les jambes cagneuses, qui le font boiter en marchant, et les dents blanches [1].

Vivens François, né à Valleraugue, dit *Bousquet*, prédicant dans les Cévennes, 1685-92; — Valleraugue et environs, 1685; — St-Jean-de-Gardonenque, 1685; — St-Martin-de-Boubaux, 1686 ; — Cassagnas, 1686 ; — Environs de Florac, 1689. Tué dans une grotte à Carnoulis, entre Anduze et Alais, le 27 février 1692 [2].

Lapierre (Charles, prédicant).

Charles Lapierre, cordonnier, du lieu de Lassale, âgé d'environ 33 ans, petite taille, cheveux châtains et plats, le visage rond et assez blanc, un peu marqué de vérole, les yeux petits et gris, le nez assez grand et large, les dents mal propres [3].

1. Cf. *Bull.*, 1895, 328, où se trouve le même signalement mais répandu un an après.
2. Cf. *Bull.*, 1890, 153 ; 1891, 479, 613 et 639.
3. Cf. *Bull.*, 1892, 270, n. 2.

Céré (prédicant).

Ceré, de Tornac, de médiocre taille, assez même, le visage rond, les cheveux gris et courts, âgé de 45 à 50 ans.

Céré, du lieu de Tornac, chantre et prédicant en 1686 (Arch. de l'Hérault C, 166). On ne sait rien de plus de lui.

Roman (Jean, prédicant).

Le nommé Romans, du Dauphiné, est de petite taille, le visage un peu brun, les cheveux noirs et peu frisés, vêtu d'une étoffe brune.

Roman, *Jean*, né à Vercheny, arrondissement de Die (Drôme), demeurant à La Motte-Chalençon. Se réfugia à Lausanne à la Révocation, où il resta deux ans et rentra en France et fut arrêté près de Barre (Lozère) le 5 février 1689, et emprisonné à Vébron; de là il fut transféré au fort d'Alais, où il resta huit mois. A la fin de l'année on le conduit au château de Saint-Jean-de-Gardonnenque chez M. de Montvaillant où il fut condamné à être pendu le lendemain. Dans la nuit il réussit à s'échapper avec l'aide d'une jeune fille, *Mlle de Guichard*, fille de *Louis Guichard*, décédé pasteur de l'Église de Bréau, paroisse d'Aulas (en Cévennes), le 13 février 1681, et de *Suzanne Adgière*, originaire de Monoblet; et trois jours après, il convoqua une assemblée aux environs de Saint-Jean et continua ses périlleuses fonctions. Après avoir bravé le danger assez longtemps, il se retira à Genève en 1693, d'où il rentra de nouveau et fut arrêté à Camperos, près de Boucoiran, dans la nuit du 9-10 août 1699. Conduit à Boucoiran, à l'auberge de *La Croix-Blanche*, il fut délivré par une troupe de jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient *Jean-Pierre Bernard*, surnommé *La Jeunesse*, soldat, de Marvéjols (Lozère), et *Pierre Bonnefous* dit *Boulenc*, de Cardet (Gard), qui furent seuls roués; les autres furent envoyés aux galères. *Roman* se retira en Hollande et n'ayant pu s'y établir, il passa en Allemagne, où il mourut pasteur de l'Église de Waldenbourg; il fut, avec *Ch. Lapierre* et *David Gazan*, dit *La Jeunesse*, un des rares qui échappèrent au martyre.

Durand-Font-Couverte (ministre).

Durand, ministre de Genouillac, a le visage brun, la barbe noire, avec une petite moustache et une verrue à la joue. Il porte une perruque fort blonde comme un abbé, il a un justecorps de bure, les manches bordées de galon vert, la culotte de chamois et les bas bruns.

Durand-Fontcouverte, ministre de Génolhac (Gard), réfugié en Suisse à la Révocation. Il était à Lausanne le 14 mars 1686, et fut au nombre des pasteurs des Cévennes et Bas-Languedoc qui adressèrent une lettre de condoléance à leur collègue *Isaac Teissier*, ancien pasteur de Saint-Roman-de-Codières (Gard), au sujet du martyre de *François Teissier*, ancien viguier de Durfort, son père. Durand rentra en France avec *Jean-Antoine Dautun*, ancien pasteur de Saint-Julien-d'Arpahon, et *Paul Bonnemère*, prédicant de Montpellier.

Dautun (Jean-Antoine, ministre).

Dautun, ministre de Chamborigaud, est bien fait, d'une taille au-dessus de la médiocre, âgé de 37 ans, ayant les joues vermeilles. Il porte un justecorps de bure, dont les manches sont bordées d'un galon vert. Il a une perruque blonde nouée, la barbe blonde, avec une petite moustache, ses culottes sont de chamois et ses bas bruns.

Dautun, Jean-Antoine, pasteur de Saint-Privat-de-Vallongue (Lozère), né à Portes (arr. d'Alais, Gard), mort à Francfort-s.-le-Mein en 1714. Après avoir desservi Aigremont, 1671-73; — Saint-Julien-d'Arpahon, 1674-78; — Saint-Privat-de-Vallongue, 1678-83, fut poursuivi devant le présidial de Nîmes et condamné par défaut, le 3 juillet 1687, ainsi qu'*André Vial*, pasteur de Bréau, paroisse d'Aulas, *Pierre-Henry Gally-de-Gaujac*, pasteur de Mandagout, *Isaac Teissier*, pasteur de Saint-Roman-de-Codières, *Étienne Grongnet*, pasteur de Saumane, *David Mazel*, pasteur de Gabriac, *Jean Courdil*, pasteur de Vestric, *Pierre Boyers*, pasteur de Canaules, *Pierre Astruc*, pasteur d'Aigremont, et *Charles Rossel*, pasteur d'Avèze, à être pendu et ses biens confisqués ; mais ils avaient pris la fuite pour éviter le supplice et s'étaient ré-

fugiés : *André Vial*, à Genève, où il était en même temps que *Corteiz l'oncle;* — *Henry Gally-de-Gaujac*, mort à Londres en mars 1742 ; — *Isaac Teissier*, mort pasteur à Begnins, en Suisse, en 1749 ; — *Étienne Grongnet*, de Cassagnoles, se réfugia on ne sait où ; — *Mazel*, *David*, pasteur de Gabriac, de Saint-Hippolyte-du-Fort, mort à Londres ; — *Courdil*, *Jean*, de Nîmes, pasteur de Vestric, conduit en Danemark en 1689 ; — *Boyers*, *Pierre*, pasteur de Canaules, né au Vigan, cousin de *L. de Guichard*, au Refuge en 1698 ; — *Astruc*, *Pierre*, de Sauve, pasteur d'Aigremont, apostat en 1685, père du fameux médecin Astruc ; — *Rossel*, *Charles*, né à Anduze, pasteur à Avèze, fils de *Josué Rossel*, pasteur du Vigan, et de *Marguerite de Cahours*.

Daudé (Jean, sieur d'Olimpies, ministre).

Le sieur J. Olimpe, est d'une taille assez grande et déliée, chauve, âgé d'environ 53 ans, les yeux brillants et enfoncés, le nez aquilin, le front assez large, les cheveux grisons, ou avec perruque.

Daudé, *Audibert*, *sieur d'Olimpe ou Olimpio*, né à Alais, pasteur à Saint-Paul-La-Coste, Soustelle et Cendras, 1664. Fut un des chefs du parti des zélateurs et n'hésita pas à se faire connaître dans l'assemblée de Colognac. Poursuivi comme ayant pris part au projet de *Claude Brousson*, il fut condamné par défaut, le 3 juillet 1684, avec ses collègues *Josué Rossel*, pasteur du Vigan, et *Jean-Antoine Privat*, *sieur de Larouquette*, pasteur de Monoblet (Gard), originaire du Collet-de-Dèze, à être rompu vif, tous ses biens confisqués. *D'Olimpies* se réfugia à Schaffhouse de 1685 à 1689, et dans le Wurtemberg en 1690. *Larouquette* était le beau-frère de *Jean de Laporte*, pasteur du Collet-de-Dèze, époux d'*Espérance de Privat*, fille de *Jean de Privat*, *sieur des Abrits*, et de *N. de Brueis*.

Modens (Jean, ministre).

Le sieur Moudens, âgé d'environ 64 ans, est d'une taille avantageuse, un peu voûté, un visage assez large, rempli et assez bien fait,

les cheveux presque tous blancs, les yeux gros et mornes, un corps fort rempli et gros.

Modenx ou Moudenx, *Jean*, ministre de Marsilhargues, né à Layrac (Haute-Garonne), étudiant à Montauban en 1648 (*Nicolas*, p. 409), admis au ministère par le synode du Bas-Languedoc de 1654 et placé à Clermont-de-Lodève, 1654-62; — Poussan, 1663-66; — Lunel, 1666-75; — Marsilhargues, 1677-85. Il se maria deux fois : 1° avec *Madon de Jolly*, décédée à Lunel le 8 août 1666, inhumée le 9, âgée de 30 ou 35 ans; 2° et en 1667 avec *Jeanne Montels*. Poursuivi au sujet du projet de *Claude Brousson*, il fut condamné par défaut, le 24 juin 1684, à l'interdiction pour toujours et au bannissement de la province pour cinq ans; il passa en Suisse, à Lausanne, 1688; — Berne, 1688-89.

Causse (proposant).

Le sieur Causse, de Montpellier, proposant et reçu ministre dans les pays étrangers, âgé d'environ 28 à 30 ans, de médiocre taille, le visage assez plein, rond et uni, le poil châtain.

La Borie (Daniel) [1].

Ministre d'Uzès, né à Uzès, fils de M. Emmanuel de La Borie et Anne Girard, marié le 16 avril 1671, avec Dlle *Marie Danorel*, fille de M. Pierre D. et Dlle Louise de Moshin, d'Uzès, contrat Reboul, notaire d'Uzès. Pasteur à Vals 1669-75; — Uzès 1677-85. Poursuivi au sujet du projet de *Claude Brousson*, avec *Jacques Peirol* et *Charles Icard*, ministres de Nîmes, il fut condamné, par défaut, le 24 juin 1684, jugement qui ne fut exécuté qu'en effigie, le 3 juillet suivant, *La Borie* à être rompu vif, puis *Peirol* et *Icard* à être pendus, les biens de tous les trois confisqués. *La Borie* était réfugié à Lausanne 1686-96, où il fut un des signataires de la lettre de condoléance, adressée le 14 mars 1686 par des pasteurs du Bas-Languedoc et Cévennes, à leur collègue *Isaac Teissier*, ancien pasteur de Saint-Roman-de-Codières, au sujet du martyre de François Teissier, ancien viguier de Durfort, son père. Daniel Laborie est mort en 1703.

1. Le signalement de La Borie manque.

La Brune (François, ministre).

Le sieur La Brune, ci-devant ministre à Cournonterral, natif de Lunel-la-Ville, âgé d'environ 38 ans, d'une médiocre taille, le visage brun, le nez court, les cheveux noirs et courts, d'un tempérament assez paisible, affectant de parler d'un style poli, et composé dans ses manières d'agir.

La Brune (*de*), *François*, pasteur de Mus, né à Lunel, immatr. à Genève en 1640 (*Livre du rect.*, p. 113), consacré en 1642. A été successivement pasteur à Aubais, 1642-44; — Aiguesmortes, 1645-53; — Aimargues, 1653-54; — Florensac, 1654; — Les Cournons (Cournonterral et Cournonsec réunis), 1656-62; — Cournonterral (seul), 1660; — Codognan, 1662-66; — Lussan, 1666-67; — Nages, 1667-69; — Bernis, 1669-71; — Mus, 1671-85. *La Brune* se réfugia en Suisse à la Révocation et on l'y trouve en 1686, puis à Amsterdam en 1688. Il avait épousé *Marguerite de Rodille* (Rodil). Le synode du Bas-Languedoc ayant admis définitivement *Antoine Grizot*, ministre du Caylar, originaire de Nîmes, ordonna qu'il serait consacré par *François de La Brune* et *Jean Sigillory*, ministre d'Aimargues, ce qui eut lieu le 10 janvier 1649. *La Brune* mourut au Refuge en 1703.

Dubruc (François, de Ganges, ministre).

La Bruque, ministre d'Aulas en Sevennes, âgé d'environ 50 ans, d'une taille plus que médiocre et gros, visage plein et gravé de la petite vérole, d'un teint élevé, les cheveux crépés et grisonnants, un grand et gros nez, assez bien fait et d'une voix fort éclatante.

Dubruc ou De Bruc, *aliàs* Labruque et De Bruco, *François*, ministre d'Aulas, né à Ganges (Hérault), fils de *Jaques Dubruc*, pasteur de Ganges, mort pasteur à Anduze le dimanche 17[e] jour de mars 1652, et de *Isabeau Salvaire*, étudia la théologie en décembre 1668, fut reçu ministre avec *Estienne Grongnet*, fils cadet du pasteur *Charles Grongnet* et *Françoise de la Fuye*, en même temps que *Jean Pagézy*, de Saint-André-de-Valborgne, par le synode tenu à La Salle en juin 1672 et placé à Bagard, où il épousa le 12 décembre même

année, béni par *Pierre de Sostelle*, pasteur de Saint-Félix-de-Pailhères, d[lle] *Dauphine de Coste. F. Dubruc* se remaria à Nîmes le 9 avril 1675, mariage béni par le pasteur *Elie Cheiron*, avec Gabrielle Alibert et fut pasteur à Aigremont près Anduze, 1675-76. Au bout d'un an à peine, il fut cédé à l'Église d'Aulas, 1676-85. Poursuivi devant le présidial de Nîmes au sujet du projet de *Claude Brousson*, il fut relaxé par jugement du 3 septembre 1685. Il se réfugia en Suisse et rentra en 1689 avec *Brousson* et autres, prêcha quelques mois aux environs de son ancienne Église d'Aulas, mais, effrayé par les poursuites des agents de Basville, il s'empressa de fuir et alla mourir un peu plus tard dans le Wurtemberg (Voy. Haag).

Durand (Jean, ministre).

Le sieur Durand, de Montpellier, ci-devant ministre de Saint-Jean de Védas, âgé d'environ 45 ans, de médiocre taille, assez gros, visage rond et rempli, une cicatrice au milieu du front, les cheveux fort noirs, les yeux gros et brillants, et d'un tempérament bilieux.

Durand, *Jean-François*, ministre de M. de Saint-Jean-de-Védas, né à Montpellier, imm. à Genève en 1661 (*Livre du rect.*, p. 156), consacré en 1675. Pasteur de M. de Saint-Jean-de-Védas, 1675-76; — Uzès (prêté pour deux ans), 1679-80. — *Durand* épousa, le 25 février 1680, d[lle] *Anne de Brueys-Fontcouverte*, fille de *Daniel de Brueys-de-Fontcouverte* et de *Françoise de la Cour-Malerargues*. Il fut interdit de ses fonctions en 1676.

Ferd. Teissier, *archiviste*.

Mélanges

CHRISTOPHE-PHILIPPE OBERKAMPF

(A PROPOS DE SON MONUMENT ET DE SES HABITATIONS A JOUY)

On a inauguré le 28 octobre 1900, à Jouy-en-Josas, un monument élevé à la mémoire du grand industriel Oberkampf. Il appartenait à une famille ancienne et nombreuse

dont l'histoire a été soigneusement écrite et superbement publiée par un de ses membres[1]. Elle était originaire des provinces rhénanes et l'une de ses branches, émigrée à Zurich, se rallia à la Réforme dès les premières prédications de Zwingli. *Henri Oberkan* servit dans les régiments suisses au service de France depuis 1659 jusqu'en 1689; il se retira alors, à cause de la persécution. Il avait épousé Mlle de Saint-Delys, d'une illustre famille protestante de Picardie.

Une autre branche, établie à Vernigerode, est celle à laquelle se rattache la famille française actuelle. *Christophe-Philippe Oberkampf* naquit en 1738, à Wiesenbach, dans le marquisat d'Anspach, où son père était teinturier. Il le suivit à Aarau et vint en France en 1757[2]. Deux ans après, un édit de Louis XV autorisa précisément la fabrication des toiles peintes, jusqu'alors prohibée.

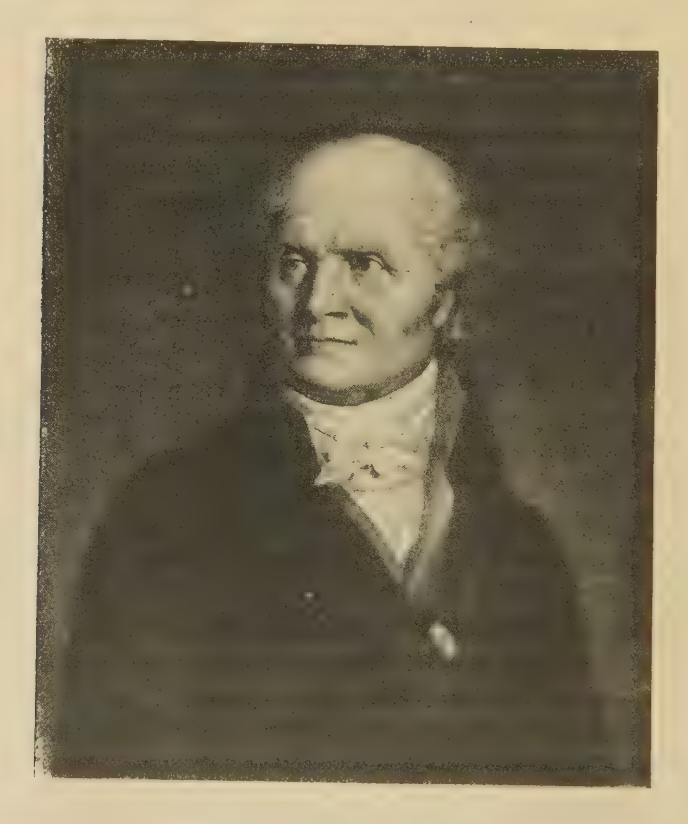
En 1760 Oberkampf, pour être à proximité de la capitale, et cependant à l'abri des indiscrets, installa un modeste atelier à Jouy-en-Josas, village situé dans la charmante vallée de la Bièvre, au sud-est de Versailles. Le dessin reproduit ci-contre est dû à la plume de M. Oberkampf de Dabrun. Il représente la *maison du Pont de pierre* telle qu'elle était encore en 1868. Oberkampf l'avait achetée 300 francs. Une plaque de marbre avec cette inscription : « C.-P. OBERKAMPF, 1760 » rappelle que là fut imprimée la première pièce de toile par Oberkampf lui-même. Une de ses filles, Mme Jules Mallet, a fait de cette maison une salle d'asile.

Plus tard fut construite la maison dite du *Jardin anglais*, qui a été récemment transformée en mairie et sur laquelle on a placé l'inscription suivante : « Cette maison fut bâtie en « l'année 1765 par C.-P. Oberkampf, fondateur de la manu- « facture de toiles peintes de Jouy. Il y demeura jusqu'à sa « mort le 4 octobre 1815. »

1. Em. Oberkampff de Dabrun, *Notice sur la famille Oberkamp, son origine, modifications du nom, ses différentes branches*. S. l. n. d. In-4°, tiré à cent exemplaires et orné de nombreuses illustrations.

2. Voir les notices par MM. Labouchère (1866), de Salvandy, de Triqueti, Douen (*Encyclopédie des sc. rel.*, t. IX, 1880), la *France protestante*, et les recueils de biographies générales.

A l'Exposition universelle de 1900 (Groupe XIII, Fils et tissus, exposition rétrospective, classe 82) une vitrine renfermait divers souvenirs d'Oberkampf et une riche collection des plus admirables *toiles de Jouy*. Dans une des premières expositions industrielles du XIXe siècle, en 1806, elles avaient obtenu la grande médaille d'or.



On sait que l'établissement de Jouy fut déclaré manufacture royale en 1783; son fondateur, qui avait été naturalisé en 1770, fut anobli en 1787. Le conseil général de Seine-et-Oise, en 1791, voulut lui élever une statue, mais Oberkampf s'y opposa, comme, en 1804, il refusa le titre de sénateur. En 1806, Napoléon, visitant la manufacture, détacha sa propre croix de la Légion d'honneur et la remit au « seigneur de Jouy » en disant que nul n'était plus digne de la porter. C'est



PREMIÈRE HABITATION D'OBERKAMPF, A JOUY.

cette croix en or avec la rosette d'officier qu'on a pu voir à l'Exposition de 1900; elle est figurée sur le monument qui surmonte la tombe d'Oberkampf, enterré à Jouy, en 1815, dans une sépulture de famille au parc du Montcel; mais là elle porte l'effigie d'Henri IV, le monument ayant été construit après la Restauration. Un dessin d'Isabey représentant la scène de la décoration se trouve dans les galeries de Versailles; deux beaux portraits ont été peints par Boilly et Gérard.

Le buste de marbre érigé dans le jardin de la mairie de Jouy par souscription publique, à la suite d'un vote du conseil municipal en date du 8 août 1899, est l'œuvre de M. Puech[1]. Il fait admirablement revivre la physionomie énergique et douce d'Oberkampf. Sur une des faces du soubassement en pierre blanche on a reproduit les vers déjà gravés sur son tombeau, et faits à l'occasion de sa mort par un ami de la famille :

Bienfaiteur adoré d'un peuple industrieux
Qu'à d'utiles travaux animait sa présence
Il ne put faire un pas sans voir en chaque heureux
Son ouvrage et sa récompense.

A la cérémonie d'inauguration assistaient plusieurs descendants d'Oberkampf et membres des familles alliées : Feray, Widmer, Mallet. Ces derniers habitent encore la vallée de Jouy où ils ont fait élever un temple en 1865. Des discours ont été prononcés par MM. Moore, maire de Jouy; Haussmann, député; Rudelle, conseiller général; Legrand, sénateur. Le baron Oberkampf a terminé en évoquant d'une manière saisissante « l'ombre de son aïeul glissant sur cette vallée de Jouy qu'il a tant aimée... : Oui, songerait-il, cet hommage dont j'ai refusé, de mon vivant, de me laisser accabler, je l'accepte, et j'en remercie mes compatriotes et mes descendants, si mon souvenir peut demeurer un gage de solidarité humaine, s'il peut, comme je l'ai tant voulu, panser

1. Voir le *Courrier de Versailles et de Seine-et-Oise*, nos des 27 octobre et 3 novembre 1900, et le *Christianisme au XIXe siècle* du 9 novembre.

quelques plaies, éteindre quelques haines, et si l'enseignement qu'en tireront les générations à venir est simplement celui-ci : « Paix sur la terre et bonne volonté envers les hommes. »

JACQUES PANNIER.

SÉANCES DU COMITÉ

---

3 *juillet* 1900

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, Armand Lods, W. Martin, F. Puaux, R. Reuss, A. Sabatier et N. Weiss. M. Th. Dufour se fait excuser.

Bulletin. — En communiquant le sommaire du numéro de juillet, le secrétaire annonce deux études d'une certaine importance pour l'histoire de la Réforme sous François Ier. La première est d'un professeur, M. Ch. Bourrilly, qui a fait ses premières armes dans le *Bulletin*, sur les essais de concorde et l'appel de Mélanchton, en France, en 1535. La seconde est l'analyse, rapprochée des événements contemporains, de la correspondance qui dura pendant près de quatre années entre Guillaume Briçonnet et Marguerite d'Angoulême et qui nous initie aux premiers efforts et à la nature même de la Réforme française à ses débuts.

Une conversation s'engage ensuite à propos d'une lettre d'un pasteur demandant des publications pour la jeunesse destinées à être distribuées lors de la *Fête de la Réformation;* M. Puaux rappelle qu'il a publié dans le temps quatre récits historiques de ce genre que la Société des Traités fit paraître et qu'on peut encore se procurer, ainsi que certaines brochures de M. de Triqueti (*Les ouvriers selon Dieu*), de M. Puaux père, de M. C. Rabaud (*La Révocation et les enfants*). D'autres proposent un almanach, ou, comme M. W. Martin, que la question soit mise à l'ordre du jour et sérieusement envisagée et étudiée pour qu'on ne nous reproche pas de ne travailler que pour les savants.

Le président signale dans l'exposition rétrospective du palais des armées de terre et de mer une belle peinture représentant Coligny dans la force de l'âge et un crayon du XVIe siècle représentant d'Andelot, — et dans le pavillon de la ville de Paris, section de

l'Assistance publique, un registre d'abjurations faites à l'Hôtel-Dieu. — M. W. Martin demande l'origine et le sens d'un lieu dit qui figure dans un ancien plan de Paris, au milieu de la plaine Monceau avec cette désignation *La remise aux huguenots*. — Enfin le président annonce qu'après avoir été visitée par M. le ministre de l'instruction publique, la vitrine de notre Société au Champ-de-Mars a été examinée attentivement par le jury et que c'est pour cette raison que la séance du comité qui aurait dû avoir lieu en juin a été reportée au mois de juillet.

Bibliothèque. — Elle a reçu du président deux manuscrits : une copie des *Consolations contre les frayeurs de la mort de Drelincourt*, deux volumes ayant fait partie de la *Bibliothèque de la chevalière d'Eon*, transformés à l'usage des catholiques, et un *Recueil d'ordonnances, d'édits, de déclarations, d'arrêts du Conseil du Roy et du Parlement rédigés en forme de Dictionnaire sur ceux de la Religion Prétendue Réformée;* plus une série importante de portraits rares, entre autres de Calvin, et de gravures. — Mme Alfred André a apporté un faux autographe de Calvin. — Le secrétaire montre la photographie d'une vue intérieure du temple de Charenton, encore inédite, qu'il espère insérer dans un des prochains numéros du *Bulletin*, et transmet, de la part de M. le pasteur Ch. Frossard, la photographie d'un charmant portrait de Jeanne d'Albret, peinture à l'huile ayant appartenu à la maison de Gramont et sur laquelle se lisent clairement ces mots : *Jehanne de Foix et de Béarn*. — Enfin M. le doyen Sabatier offre un exemplaire de ses *Lettres du Dimanche* qui ont été tirées à part, mais non mises dans le commerce.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les débuts des guerres de religion, Orléans, 1559-1564, par Bernard de Lacombe; — **L'assassinat de François de Lorraine**, par le baron de Ruble; — **Michel de l'Hopital avant son élévation au poste de chancelier**, par E. Dupré-Lasale; — **Michel de l'Hopital et la liberté de conscience en France, au XVIe siècle**, par H. Amphoux.

Je n'ai pas voulu parler du livre de M. Bernard de Lacombe sur **Les débuts des guerres de religion à Orléans**[1] avant de l'avoir lu entiè-

1. *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, un volume de 412 p. in-8°. Pa-

rement et attentivement. L'auteur est élève de l'École des chartes, et si ce n'est pas la première fois qu'un élève de cette école, vouée surtout au moyen âge, consacre sa thèse à l'étude d'un point d'histoire du xvie siècle, c'est presque la première fois que le grand public est appelé à l'apprécier.

M. de Lacombe a cherché, en utilisant les documents locaux, à retrouver la physionomie originale d'Orléans à cette époque troublée, et à écrire, par conséquent, sur un sujet souvent traité déjà, un livre nouveau. A certains égards, il y a certainement réussi. Jusqu'ici, en effet, on nous a presque toujours raconté ces événements d'après les dépêches des ambassadeurs étrangers ou les correspondances des principaux acteurs. Je crois qu'on a été trop loin dans cette voie inaugurée par le célèbre historien Léopold de Ranke. Lorsque, par exemple, on parcourt certaines pages des volumes de M. de Ruble, on dirait qu'il n'y a moyen de connaître les faits qu'en consultant les dépêches espagnoles ou italiennes. On ne se préoccupe pas assez, dans ces textes et, en général, dans tous les documents contemporains, de faire le départ entre les récits ou allégations de témoins oculaires dignes de foi, et des racontars qui ne valent pas plus que nos échos d'aujourd'hui.

Grâce à la chronique orléanaise de la première guerre de religion que M. de Lacombe a essayé de dégager, jour après jour, des témoignages contemporains[1], on voit très bien que la retraite de Condé à Orléans a été un coup de tête plutôt qu'un acte prémédité et préparé; — que, pendant plusieurs semaines, cette petite armée improvisée et ses chefs restèrent sur le qui-vive, comme s'ils avaient espéré pouvoir éviter de combattre; — qu'enfin ils ne se résignèrent à cette dernière alternative qu'après avoir laissé passer le moment favorable de tirer parti de leur situation par une offensive hardie. Il fallut alors s'organiser à la hâte en vue d'un siège qu'on ne prévoyait nullement au début, préparer une résistance prolongée dont presque tous les éléments faisaient défaut, etc. Cette esquisse de la réalité que laissent entrevoir les documents essentiellement orléanais, diffère sensiblement de celle qu'on trouve dans la plupart des livres qui nous racontent les mêmes événements.

ris, Perrin, 1899. — Ce sous-titre, plus apparent que le titre inscrit en tête de l'article, a sans doute été imposé par l'éditeur. Un bon index serait très désirable.

1. A bien peu d'exceptions près, ces témoignages font ressortir l'exactitude et l'impartialité du récit capital de l'*Histoire ecclésiastique* dont le principal rédacteur, Th. de Bèze, était alors à Orléans.

M. de Lacombe a donc réussi à renouveler son sujet. Son récit est-il définitif et vraiment impartial? J'ai le regret de ne pouvoir l'affirmer. Lisez l'introduction qui résume à peu près ce que l'on sait sur l'origine de la Réforme à Orléans. Vous y trouverez énumérées toutes les causes du conflit qui allait déchirer la France, sauf une seule, la principale, c'est-à-dire l'impossibilité, pour les âmes sincères et religieuses, d'accorder l'Évangile avec la religion telle qu'elle était alors pratiquée. Si, après le peuple, la noblesse finit par se laisser gagner, c'est qu'appauvrie, elle « cherchait les moyens de reprendre puissance et fortune » (p. 4 et 159)[1]. — Si le clergé, qui, mieux que personne, connaissait les abus et ce que la Réforme leur opposait, hésitait entre celle-ci et ceux-là, c'était « dans une indécision aigre et vague » (p. 23)[2]. — Bien qu'au témoignage de tous les contemporains et surtout du plus impartial d'entre eux, de Thou, la conjuration d'Amboise ait été un soulèvement politique contre l'usurpation du pouvoir par les Guises et contre leur rapacité, soulèvement auquel s'associèrent certains protestants, *mais non le parti huguenot*[3], M. de Lacombe nous le représente comme un mouvement essentiellement huguenot. — Plus loin, pas un mot de blâme ni pour les Guises, ni pour le régime de terreur qu'avant la mort de François II, ils firent peser sur Orléans et principalement sur les huguenots, tandis que ces derniers sont caractérisés d'une

1. En note, M. de Lacombe nous renvoie à Tommaseo, La Noue et de Thou. Que l'ambassadeur vénitien n'ait vu dans ceux qui embrassèrent la Réforme que des gens agissant par dépit, légèreté ou intérêt, cela ne prouve que l'étroitesse de son jugement. Quant à La Noue, cité deux fois sur ce point (p. 4 et 174) et à de Thou, infiniment mieux renseignés que Tommaseo, ils ne disent absolument rien de semblable. Le premier démontre simplement, en son 8e discours, que ce ne sont pas les guerres mais les folles dépenses qui appauvrirent la noblesse. Et de Thou, à la page citée (III, 467 de l'éd. fr. de 1734), énumère ceux qui s'affilièrent à la conjuration d'Amboise, les uns par haine des Guises, d'autres par attachement à la Réforme qu'ils persécutaient, et plusieurs à qui l'indigence, des dettes et des crimes énormes dont ils craignaient la punition faisaient souhaiter la guerre civile.

2. De plus, lorsqu'un prêtre devient protestant, c'est pour se marier (p. 23, n.); et lorsqu'il y a une anecdote scandaleuse à ramasser contre un pasteur, l'auteur la recueille (p. 35), sans réfléchir que si elle était vraie, ce pasteur (Chanorrier) ne le serait pas resté vingt-quatre heures de plus. Par contre, quand Th. de Bèze raconte (p. 49) la reculade de Gentian Hervet, M. de Lacombe remarque que « les catholiques n'en parlent pas ».

3. On sait que Coligny y resta étranger, que Calvin la blâma, etc. Quant aux Églises protestantes, celle de Lyon paraît seule s'y être intéressée, et encore ne savons-nous pas si elle le fit comme Église.

manière significative, Jeanne d'Albret, comme « très passionnée » (72), Calvin comme « brutal », parce qu'à propos de la mort foudroyante de François II, il écrit : « aucun remède n'apparaissait à nos maux extrêmes lorsque subitement Dieu qui avait frappé le père (Henri II) à l'œil, frappa le fils à l'oreille » (p. 91), comme si ces paroles n'étaient pas très naturelles sous la plume du chef spirituel de ceux dont les Guises avaient juré la perte et que cet événement imprévu sauvait de la mort[1] ! — D'autre part, nous sommes souvent invités à admirer Catherine de Médicis, même lorsque nous lisons (p. 93), « il est possible que la mort de François II ait fait secrètement saigner son cœur maternel ; nul ne soupçonna la blessure ! » — et à nous méfier du bailli Jérôme Groslot, surtout lorsqu'il fait pendre les assassins d'un huguenot (p. 121).

Ce ne sont là, toutefois, que des vétilles. Mais, pourquoi écrire (p. 149-150), que le massacre de Vassy ne fut qu'une *échauffourée* dont les protestants *tirèrent parti ?* N'y eut-il pas, dans la célèbre grange, assez de victimes du « grand cœur » (p. 302) de François de Guise, et les huguenots auraient-ils dû les ignorer ? Peut-on soutenir, de bonne foi, avec Catherine de Médicis (p. 178-181) que la haine de Condé pour Guise était l'unique cause de la guerre, « *car quant à l'édit, nul n'y veut toucher* » ? Qu'est-ce donc que ces excellents Lorrains et les triumvirs auraient pu faire de plus, s'ils avaient voulu *toucher* à l'édit du 17 janvier 1562 ? Et quand donc Catherine fit-elle mine de désapprouver seulement ceux qui l'avaient délibérément violé ?

Un des chapitres les plus instructifs du volume que j'analyse est le IVe, intitulé : *Caractères successifs de la domination protestante.* On y voit que jusqu'au 21 avril 1562, non seulement tout fut tranquille à Orléans, mais que les prêtres purent y exercer librement leur ministère (p. 171 et 197)[2] et que personne ne toucha à leurs églises. Dans la nuit du 20 au 21 avril subitement les soldats de Condé commencent à envahir ces églises et M. de Lacombe énumère en détail et avec une modération contenue les effets désastreux de leur « fa-

1. M. de Lacombe remarque (p. 87) qu'aucun témoignage contemporain ne corrobore l'affirmation de Regnier de la Planche qu'on songeait alors à un massacre général des protestants orléanais. Ce qui se passa un peu plus tard à Vassy, Carcassonne, Castelnaudary, Sens, Gaillac, etc., prouve pourtant que ce n'était pas là une hypothèse en l'air.

2. L'auteur trouve cela très naturel, alors que plus haut, pendant l'occupation de Sipierre, qui avait désarmé les habitants pour les livrer ensuite aux brutalités d'une garnison, il trouvait *singulier* qu'il n'eût pas interdit le culte protestant (p. 76).

natisme religieux » et aussi du besoin de piller auquel ils avaient résisté jusque-là (p. 193-194). Que s'était-il donc passé ? Oh ! une chose bien simple que notre auteur mentionne, d'ailleurs, à sa date, à la page 190. Il y avait eu, nous dit-il, à Sens, une *sédition* à la suite de laquelle les huguenots avaient été massacrés et jetés dans l'Yonne. Je me suis demandé, en relisant ce passage, si j'avais perdu la mémoire, car je n'y retrouvais pas trace de cette sédition. J'ouvris donc l'*Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Senonais*, etc., de Challe, un catholique, si je ne fais erreur, qui a précisément comparé sur cet événement toutes les relations contemporaines. Eh bien, ma mémoire ne me trompait pas. Il n'y eut pas l'ombre, à Sens, d'une sédition, mais plus d'une centaine de huguenots y furent froidement, lâchement égorgés, avec des raffinements de sauvagerie à faire pâlir ceux qui opèrent en Chine ou en Afrique. Cela dura du 12 au 20 avril. Comprend-on maintenant pourquoi, précisément le 20 avril, les soldats huguenots d'Orléans commencèrent à saccager les églises ? Ce célèbre « bris des images » fut donc un acte de représailles, inférieur après tout aux crimes qu'il prétendait venger, à moins qu'on ne soutienne que les images et vêtements sacerdotaux d'Orléans valaient plus que les huguenots de Sens. Et c'est vraiment à contresens que M. de Lacombe s'écrie, p. 222 : « Il était impossible... que ces destructions du passé religieux de la France, par les réformés, n'amenassent pas chez les catholiques des *fureurs de représailles...* » — car l'ère des violences sanguinaires ayant été ouverte par ceux qui avaient massacré *impunément* à Vassy, à Carcassonne, à Castelnaudary, à Sens *et ailleurs*, ce sont les huguenots et non les catholiques qui se livrèrent à des représailles.

La même remarque s'applique au « martyre » du curé de Saint-Paterne, Jacques Guézet, exécuté à Orléans, le 31 juillet 1562, *après un jugement régulier*. Ce n'est pas comme curé, ni comme espion ou fabricant de fausse monnaie qu'il fut exécuté, mais comme complice d'Artus Désiré qui avait été surpris allant, de la part des cléricaux parisiens, supplier Philippe II de rétablir l'ordre en France, à leur profit. Ou bien il fallait prouver l'innanité de cette allégation de l'*Histoire ecclésiastique*, ou bien il fallait la mentionner. Quand ensuite M. de Lacombe accueille avec complaisance la mention des supplices qu'au rapport de Claude de Sainctes, les huguenots auraient infligés à des prêtres dont il ne peut citer ni le nom, ni la date, ni le lieu de tourment, — il n'aurait pas dû oublier ce qui n'est sans doute pas étranger à la sévérité avec laquelle furent

traités, vers la fin de juillet, non pas les prêtres en général, mais *certains* ecclésiastiques d'Orléans et de Pithiviers : c'est précisément au commencement de juillet que Blois et les environs, notamment Mer, tombèrent au pouvoir du duc de Guise. Pour donner une idée des ménagements avec lesquels ce « grand cœur « traita les nombreux huguenots de ces deux villes, il suffit de rappeler que leur pasteur, François Chasseboeuf, lui ayant été amené lié à la queue d'un cheval, il l'avait fait, sans autre forme de procès, pendre haut et court au premier noyer qu'on avait rencontré.

Mais, j'en ai dit assez pour montrer en quoi ma conception de l'histoire impartiale diffère de celle de M. de Lacombe. Je n'insiste pas sur d'autres pages de son livre[1] où, en passant, il nous dit que Coligny *vendit* le Havre aux Anglais et conseilla l'assassinat du duc de Guise, comme si c'étaient là des faits acquis à l'histoire. Nos lecteurs savent ce qu'ils doivent penser de la première de ces deux imputations (*Bull.*, 1900, p. 37 à 47). — Quant à la seconde, j'ai voulu en avoir le cœur net.

J'ai donc lu le livre de M. de Ruble, intitulé **L'assassinat de François de Lorraine**[2] dont il n'a pas été question ici lorsqu'il parut, parce que l'auteur, qui avait coutume de nous adresser ses publications, ne l'avait pas fait pour celle-ci. Je dois dire tout de suite que j'ai été confondu d'étonnement au fur et à mesure que je lisais ce mémoire. Les comptes rendus des œuvres de M. de Ruble, que le *Bulletin* a publiés à plusieurs reprises, prouvent que nous le tenions pour un historien bien informé, qui avait son siège fait, mais qui savait être, au besoin, impartial et exact. Ou je me trompe fort, ou cette dernière œuvre, au lieu d'accroître l'estime qu'on avait conçue des premières, contribuera à faire reviser ce jugement.

Ce mémoire a été écrit pour examiner si Coligny doit être considéré comme l'instigateur du meurtre de François de Guise. M. de Ruble ne se prononce pas formellement, — cela est, d'ailleurs, impossible, puisqu'il n'existe aucune preuve décisive d'une allégation

1. P. 273 et 316. — Après la paix d'Amboise, ce fut Sipierre qui fut chargé de pacifier Orléans. M. de Lacombe fait de lui un précurseur de l'édit de Nantes. C'est évidemment pour cela que, dès le 31 mai, il remplaça tous les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu par des catholiques, supprima le 30 juin le traitement des aumôniers protestants, alors qu'il y avait plus de protestants que de catholiques, ordonnait que *tous* les enfants assistés seraient élevés dans le catholicisme, etc. (p. 358, 390, 363). — Par contre, p. 407, la Saint-Barthélemy est appelée « un contre-coup furieux ».

2. *Duc de Guise*, 8 février 1563, 1 vol. de 237 pages, in-8, Paris, E. Paul, 1897.

aussi grave, — mais il laisse entendre que si cette preuve matérielle ne peut pas être fournie, il y a suffisamment d'indices pour former une sorte de conviction morale. Et parmi tous les témoignages qu'il cite ou examine, il s'arrête au plus invraisemblable, puisqu'il n'est, au fond, qu'un racontar de Chantonnay : par haine pour les Lorrains, François de Montmorency aurait fait signer à Poltrot une rétractation de son premier aveu chargeant Coligny, laquelle rétractation devait lui sauver la vie!

Je dis que ce racontar est d'une invraisemblance telle, qu'il faut vraiment plus que de la bonne volonté pour l'admettre. Comment Poltrot, qui était entre les mains du gouvernement, lui-même aux ordres des Guises, et qui avait déclaré qu'il était le meurtrier du duc, a-t-il pu croire un seul instant qu'on lui laisserait la vie, et que François de Montmorency était capable de la lui garantir, même en présence de l'échafaud? Il aurait fallu, pour cela, qu'il fût absolument dénué de sens commun.

Mais laissons cette explication. Coligny est-il, oui ou non, coupable? Sur quoi se fonde cette culpabilité? Telle est la seule question à résoudre. Elle ne se fonde, en réalité, que sur l'affirmation que, dans son premier interrogatoire, Poltrot aurait déclaré avoir agi à l'instigation de Coligny. Or, ce premier interrogatoire, où est-il? Nulle part. Il eut lieu, cela est certain, en présence de la reine et de tout le parti des Guises, au logis même du duc de Guise, mais, au témoignage de M. de Ruble (p. 59), « *ni greffier, ni clerc* « *n'avaient enregistré les réponses. La séance terminée, la reine com-* « *manda à Vialart de rédiger la déposition.* » Or, Vialart « *appartenait à la maison du duc de Guise* » (p. 60), et c'était lui déjà qui avait « *dirigé l'interrogatoire, posé les questions et tiré les conséquences des réponses* » (p. 58). Un procès-verbal fait dans de pareilles conditions est absolument sans aucune valeur. Et c'est bien ce que Coligny laisse clairement entendre dans plusieurs parties de sa réponse.

Ce qui est certain, lorsqu'on se reporte au deuxième et au troisième interrogatoire dont M. de Ruble réimprime le texte, et ce qui est contraire à l'assertion de ce dernier, c'est que Poltrot n'a nullement « confirmé ses accusations précédentes contre Coligny et contre les « autres chefs de la Réforme... » On y voit simplement qu'il a persisté dans sa première confession, *dont nous n'avons pas le texte officiel et digne de foi.* Ce qui est encore plus certain, c'est que plus tard il a rétracté ces prétendus premiers aveux. Enfin, quand le supplice eut commencé et qu'il vit qu'il serait exécuté, il aurait de nouveau

« chargé les auteurs qu'il avoit premièrement nommés et nommé « d'autres qu'il avoit excusés », dit le registre du Parlement, ce que l'ambassadeur vénitien, Barbaro, applique à Soubise et à Coligny. Or, le procès-verbal de ces aveux *in extremis* est encore plus introuvable que celui du premier interrogatoire. *Il a existé*, et, ce qui est extrêmement curieux et significatif, un document aussi capital, suffisant pour ruiner à tout jamais un parti qu'il condamnait aussi formellement, *ce document n'a été conservé, ni en original, ni en copie!* Il n'y a pas un tribunal au monde qui oserait asseoir un jugement sur de pareilles données, et le seul fait qu'il est impossible de saisir *dans leur forme originale et authentique* de prétendus aveux décisifs, enlève absolument tout crédit à ces aveux dans la forme où ils nous sont parvenus.

Au fond, M. de Ruble l'a senti, puisqu'il a écrit, p. 89, « l'imputation portée par Poltrot de Méré contre Coligny ne supporterait « pas la discussion si elle ne reposait que sur le témoignage de « l'assassin... » — Mais « l'amiral se défendit mal ». — Eh bien, voyons cette défense : Coligny reconnaît avoir employé Poltrot comme espion, avoir entendu parler de la possibilité de tuer le duc de Guise, mais sans y faire attention, et il ajoute : « Sur sa vie et « sur son honneur, il ne se trouvera que jamais il ait recherché, « induit ni sollicité quelqu'un à le faire, ni de paroles, ni d'argent, « par soy ni par autruy, directement ni indirectement... — Mais il « estime que ce soit le plus grand bien qui pouvoit arriver à ce « royaume. » — Donc, Coligny ne cache pas que la mort du duc de Guise est un bien, vu l'état de la France, et ce qu'il comptait y faire, mais il repousse de la manière la plus formelle toute complicité dans cette mort, ce qui fait dire à M. de Ruble (p. 93) : « *Il nie « avoir soudoyé l'assassin, mais il avoue avoir approuvé le crime et « fourni les moyens de le commettre.* » Encore une fois, je crois qu'il est difficile de faire dire à un texte plus complètement le contraire de ce qu'il dit.

Du reste, Coligny réclama énergiquement la confrontation avec l'assassin. M. de Ruble, sentant que ce n'était pas là ce qu'avaient demandé ni les Guises ni la reine-mère[1], dit (p. 94) : « *La confron- « tation n'était pas un moyen d'arriver à la connaissance de la*

1. Dont l'attitude fut assez louche dans toute cette affaire, ce qui, joint au fait que Poltrot réclamait toujours sa présence, semble nous inviter à examiner de près la théorie exposée ici même par M. E. Marcks en 1891, p. 222, et que M. de Ruble, p. 86, n., écarte péremptoirement, comme « sans fondement ».

« *vérité. Il y avait trop d'inégalité entre un aventurier, inconscient* « *de son forfait, et un grand dignitaire de France. Elle était d'ail-* « *leurs impossible... et l'amiral... la savait impraticable.* » Le lecteur me dispensera de démontrer qu'une confrontation, même entre un amiral de France et un gentilhomme comme Poltrot pouvait aider à la découverte de la vérité. Quant à son *impossibilité*, il suffit de se rappeler que la paix fut signée le 12 mars, que Poltrot ne fut exécuté que le 18, qu'il était facile de retarder encore ce supplice si les six jours qui séparent le 12 du 18 n'étaient pas suffisants pour faire venir Coligny de Normandie à Paris.

En réalité, de quelque côté qu'on examine la thèse de M. de Ruble, elle est invraisemblable et insoutenable. Et, si vraiment, comme ce mémoire le laisse supposer, il comptait en écrire un autre pour démontrer que la Saint-Barthélemy fut aussi due à l'amiral dont elle aurait déjoué et devancé le complot (voy. p. 160), on ne peut que s'étonner qu'un savant, qui a eu à sa disposition tous les éléments d'une histoire vraiment exacte et impartiale, ait cherché à donner du crédit aux allégations les plus suspectes. Qu'est-il besoin d'ailleurs de chercher bien loin dans des hypothèses insoutenables une explication à un fait bien simple : Poltrot était un de ces fanatiques qui se croyaient appelés à délivrer le pays d'un fléau. Ce fléau c'était pour lui François de Guise, l'auteur responsable de la guerre civile, comme pour Jacques Clément, ce fut Henri III, ou pour Ravaillac, Henri IV. Et c'est bien ce que laisse entendre une des chansons contemporaines qui glorifièrent son forfait, et qui, bien mieux que beaucoup de dépêches espagnoles ou italiennes, nous renseignent sur l'état d'âme du peuple de cette époque :

. . . .
Il avoit bravement
Résolu en son cœur
Que le plus grand honneur
Que l'homme peust acquerre
Seroit d'oster l'auteur
Et chef de ceste guerre.

Longtemps il tint secret
Ce qu'il en conspiroit.
. . . .
Mais quelques mois passés,
Voyant croistre les maux,
Les pays oppressés,
Tous les bons en travaux;

Il faut, dit-il, tout hault,
Qu'en mourant je finisse
Tant de malheurs. Mieux vault
Que tout seul je périsse[1]...

En réalité les deux volumes qu'à près de vingt-cinq ans de distance, M. Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la Cour de cassation, a publiés sur **Michel de l'Hospital**[2], n'intéressent qu'indirectement notre histoire, puisqu'ils ne racontent la vie de cet illustre magistrat, que jusqu'à son élévation au poste de chancelier de France. Toutefois, dans les dernières pages de son second volume, l'auteur n'a pu éviter de toucher aux événements au milieu desquels s'est déroulée la partie la plus honorable de la carrière de son illustre confrère.

Il l'a fait d'une manière qui n'est ni neuve ni originale, mais qu'il ne faut pas se lasser de relever toutes les fois qu'on la rencontre. Pour lui, en effet, les protestants « ont donné le signal des « guerres civiles... L'invasion du protestantisme avec ses discordes « et ses haines mêlées d'instincts révolutionnaires fut un grand « malheur pour la France. Partout où il s'était établi, sous l'impulsion « des princes et des oligarchies, dans le nord, en Suisse, en Alle« magne, en Angleterre, il se montrait oppresseur » (t. II, p. 177).

Ainsi voilà un magistrat éclairé, qui regrette que la France n'ait pas suivi les destinées de l'Espagne ou de l'Italie, lesquelles surent, beaucoup mieux que les peuples du nord, se préserver de l'invasion du protestantisme, et donner à l'Europe les leçons de tolérance que ce dernier aurait remplacée par l'oppression ! Faut-il s'étonner de lire ensuite qu'en réclamant un peu de pitié pour les malheureux hérétiques qui ne pouvaient plus croire à la Vierge et aux saints et qui au milieu des flammes invoquaient le nom de Jésus-Christ, Anne Dubourg *outrageait* Henri II (II, p. 178), et que la conjuration d'Amboise avait pour but de « massacrer les Guises et, par la force, de contraindre la France à changer de culte? » (p. 180).

Je pourrais me dispenser de citer d'autres échantillons de cette critique historique, mais il n'est peut-être pas inutile de montrer

1. Voy. *Poésies protestantes sur Jean Poltrot sr de Méré*, 1563, par E. Tricotel, Paris, Claudin, 1878, p. 36. Il y eut aussi un poème latin de Tournébus ou Adrien Turnèbe qui parut à Bâle après sa mort, et qui fut réimprimé à Genève en 1567 par Henri Estienne (*Poltrotus Meræus, Adr. Turnebi. M.D.LXVII. Excudebat Henricus Stephanus, Genevæ*), 6 feuillets in-4°, avec petite préface au verso du titre datée, *Genevæ 15 Augusti 1567*.

2. *Avant son élévation au poste de chancelier de France*, 2 vol. de 366 et 280 pages, in-8°, portraits. Paris, Thorin, 1875, et Fontemoing, 1899.

comment un magistrat, habitué à scruter des textes et des témoignages, traite ceux du XVIe siècle qui ont le malheur de lui déplaire. Un contemporain, d'Aubigné affirme formellement que l'Hopital trempa dans la conjuration d'Amboise, et un autre, Tavannes, dit que Catherine ne voyait pas de mauvais œil cette tentative de détruire l'omnipotence usurpée des Lorrains. Aussi M. Dupré-Lasale n' « hésite-t-il pas à récuser ces témoignages » (p. 185), c'est-à-dire à « écarter » purement et simplement celui de Tavannes comme reposant sur une « méprise », et celui de d'Aubigné, pour les raisons suivantes : « On ne comprend pas » que son père, qui avait « en mains l'original de l'entreprise », ne l'ait pas « *détruit* » — comme si l'on détruisait des documents qui peuvent, un jour ou l'autre, vous servir. — Puis, l'Hopital n'aurait pu signer cette pièce puisqu'en février 1560 il était à Nice, alors qu'on sait très bien que la Renaudie avait des affiliés en Provence. — Ensuite la reine était pour les Guises ; or, on sait aussi qu'elle les subissait bien plus qu'elle ne les aimait. — Enfin l'Hopital n'était pas un « sectaire » ; or ceux qui protestaient contre une législation et des procédés de gouvernement sanguinaires, ne l'étaient non plus.

Le seul argument, mais nullement « péremptoire », à opposer à deux témoignages concordants et qui n'avaient aucune intention de « charger » l'Hopital, c'est que celui-ci était le protégé des Guises. Cela est certain ; mais ce qui l'est aussi, c'est qu'il était avant tout un honnête homme. Voilà pourquoi il n'hésita pas à rompre avec la fourberie du cardinal de Lorraine, et rien ne prouve que dès 1560 il n'ait pas vu clair dans le jeu funeste de cette famille d'intrigants. Il y a, d'ailleurs, une phrase caractéristique sur eux et sur la conjuration d'Amboise dans le testament de l'Hopital : « J'arrivay à « la cour fort troublé et esmeu d'un grand bruict de guerre « incontinent après le tumulte d'Amboise *qui ne fut pas tant de « soy dangereux*, que pour le remuement des partiaux qui bientôt « apres s'ensuyvit. Alors j'eus affaire à des personnages non moins « audacieux que puissans, voire qui aimoient mieulx *ordonner les « choses par violence que par conseil et raison*, dont pourront « donner bon tesmoignage la royne mère du roy, laquelle fut lors « reduicte en tel estat qu'elle fust presque déboutée de toute l'ad- « ministration ; à raison de quoy se complaignant souvent à moy « je ne luy pouvois aultre chose proposer devant les yeux que l'au- « thorité de sa Majesté de laquelle, si elle se vouloit dextrement « servyr, elle pourroit aisément rabattre et affaiblir l'ambition et « cupidité de ses adversaires. »

Ce n'est certes pas là le langage d'un homme qui blâmait l'entreprise et y voyait je ne sais quel renversement de l'ordre établi, ni qui approuvait les procédés violents et arbitraires des Guises. Et nous féliciterons rétrospectivement les huguenots d'avoir eu affaire à cet homme plutôt qu'à son confrère et biographe du XIX[e] siècle, qui les aurait prestement envoyés *ad patres*.

L'extrait qu'on vient de lire, du testament de l'Hopital, est emprunté à un autre ouvrage, plus complet que celui de M. Dupré-Lasale, puisqu'il embrasse toute la vie du chancelier. C'est un volume de 440 pages in-8°, intitulé **Michel de l'Hopital et la liberté de conscience au XVI[e] siècle** et qui a pour auteur M. H. Amphoux à qui nous devons déjà un *Essai sur l'Histoire du Protestantisme au Havre* dont le *Bulletin* a parlé en 1895 (p. 213). M. Amphoux n'a pas cherché à écrire une biographie nouvelle ou renouvelée, du moins pour la partie que son prédécesseur a laissée de côté, mais, dit-il dans sa préface, « absolument subjugué par l'admirable figure « de M. de l'Hopital, telle que l'ont révélée nos recherches sur le « XVI[e] siècle, nous nous sommes demandé si ce n'était pas un devoir « d'attirer l'attention de nos contemporains sur un homme déjà « honoré par eux sans doute, mais qui mériterait certainement « d'être beaucoup mieux connu encore ». J'ai idée que « nos contemporains » traiteraient l'Hopital, comme le traitèrent les cléricaux du XVI[e] siècle, du moins s'il s'avisait de leur recommander un peu énergiquement le respect de la liberté religieuse. Quoi qu'il en soit, nous voyons par ces lignes que M. Amphoux s'est proposé d'écrire une œuvre de vulgarisation. Il l'a fait dans un excellent esprit, sans aucune prétention de critique, se tenant à l'écart des solutions extrêmes, et adoptant en général sur les événements si complexes, si diversement appréciés du XVI[e] siècle, l'opinion moyenne représentée par les mémoires de Castelnau.

Je me suis demandé si, pour faire ressortir le rôle de l'Hopital, il était nécessaire de retracer longuement toute cette histoire, ou s'il n'aurait pas été préférable, dans ce cas, de soumettre à une critique rigoureuse chacun des actes du parti ou plutôt de l'opinion pacifique, honnête et conciliatrice dont le chancelier était le plus illustre représentant. Ainsi, à propos de la conjuration d'Amboise, M. Amphoux se hâte de dire (p. 131) qu' « aucun autre témoignage » ne corrobore celui de d'Aubigné, que « rien ne permet de supposer qu'il ait pu encourager en quoi que ce soit un complot ou tous moyens violents » et qu'on ne comprendrait pas qu'on ait choisi un homme aussi compromis pour être chancelier. Ce dernier argument ne

porterait que si les Guises *avaient su* qu'il était compromis. Ensuite, nous avons vu qu'il y a des témoignages qui corroborent indirectement celui de d'Aubigné, et il faudrait savoir jusqu'à quel point les conjurés voulaient recourir aux « moyens violents ». Jusqu'ici on ne sait qu'une chose, ils voulaient s'assurer de la cour et la libérer de la domination guisarde. Cela pouvait se faire par un coup de main habile et sans grande violence. Il va sans dire que ce coup de main ayant avorté, on pouvait prêter, et il était dans l'intérêt des Guises de prêter aux conjurés les desseins les plus noirs et les plus sanguinaires.

Je me demande aussi s'il est tout à fait exact de représenter l'Hopital comme le champion, à cette époque, de la *liberté de conscience* (p. 148). La liberté de conscience, telle que nous la comprenons, c'est la liberté de croire et *de ne pas croire*. Or au XVIe siècle cette dernière liberté n'était à peu près admise par personne. La question en litige était celle-ci : A-t-on le droit de croire, en matière religieuse, autre chose que ce qu'enseigne l'Église catholique romaine, c'est-à-dire l'Évangile, sans soumettre celui-ci au commentaire de la tradition ? Et s'il s'était présenté un parti qui aurait prétendu s'affranchir de toute foi et vivre en réalité sans religion, que dis-je qui aurait réclamé la liberté de propager l'incrédulité, je doute fort que l'Hopital aurait soutenu un parti de ce genre.

Je crois, dans tous les cas, que cette question, qui est très délicate, aurait mérité un examen attentif et appuyé sur des textes, dans un livre consacré à la liberté de conscience au XVIe siècle. Il est bien certain que cette liberté devait nécessairement sortir de celle de croire autrement que la majorité. Mais encore ne faut-il pas prêter aux hommes de ce temps-là des idées plus récentes, car il y a une différence notable entre revendiquer cette liberté absolue, ou, tout simplement, demander *la tolérance pour ceux qui croient*, mais autrement que la majorité. — Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter, en cette fin de siècle qui marque un retour si marqué vers les pires instincts et les plus détestables pratiques des temps qu'on croyait disparus à jamais, — que le livre de M. Amphoux ait beaucoup de lecteurs et qu'il arrive à les convaincre[1].

N. WEISS.

---

1. P. 141, M. A. croit devoir excuser l'Hopital d'avoir promulgué l'édit de Romorantin attribuant aux évêques la connaissance et le jugement des crimes d'hérésie ; en se reportant à la page 302, on voit pourtant que beaucoup d'évêques étaient partisans d'une Réforme.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

LETTRES DE MARGUERITE ET DE BRIÇONNET [1]

I. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 1*a*. Monsieur de Meaux, congnoissant que ung seul est necessaire. (Dijon.)

II. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 1*a*-3*b*. Madame, le doulx et debonnaire seigneur qui est et seul est. Meaux, le 12 juin 1521.

II[a]. — Briçonnet à Marguerite. Perdue.

III. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 3*b*-4*a*. Celuy qui m'a faicte participante de sa parolle.

IV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 4*a*-6*a*. Le doulx et debonnaire seigneur qui veult et seul peult. Meaulx, le 10 juillet 1521.

V. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 6*ab*. Monsieur de Meaux, je loue de toute ma puissance.

VI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 6*b*-8*b*. La supercelleste infinie doulce debonnaire vraie et seulle lumiere.

VII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 8*b*-9*a*. Ainsy que la brebis en pais estrange errant. (Aux environs de Paris.)

VIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 9*a*-10*a*. Le doulx et debonnaire Jhesus vray pasteur des ames.

IX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 9*b*-19*a*. Le doulx et debonnaire Jesus tant s'est anéanty. De vostre maison de Meaux, le 24 octobre 1521.

X. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 19*ab*. Pour ce que la responce de vostre tant consollable lettre.

XI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 19*b*-33*b*. La superceleste divine bonté en soy incommunicable. De vostre maison, le 11 novembre 1521. (Remise après le 22 novembre, voy. XVII.)

XII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 40*ab*. Vous advertissant que Madame se porte bien.

XIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 40*b*-41 *a*. Sy maistre Michel ne vous contoit de l'amendement. (De Compiègne. Portée par M[e] Michel.)

XIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 33*b*-40*a*. Ayant la superce-

1. Ce tableau n'a pu trouver place à la suite de l'intéressante analyse de la correspondance de G. Briçonnet avec Marguerite de Valois que M. Ph.-A. Becker a publiée dans ce *Bulletin* en août et septembre, p. 393 à 477.

leste bonté en force et en puissance. De vostre maison, le 17 novembre 1521. (Rapportée par Me Michel.)

XV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 44*a*-45*b*. La forte demouree foieble et vaincuee. (De Compiègne. Réponse à la précédente.)

XVa. — Marguerite à Briçonnet. Perdue.

XVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 41 *a*-44*a*. Puis, que toute la vie du chrestien. Le 22 novembre 1521. (Réponse à XV et XVa.)

XVII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 45*b*-46*b*. Le seul feu bon et necessaire qui tout brusle. (Response à la lettre XI, portée par Me Michel.)

XVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 46*b*-60*b*. L'excellent et beneficque abisme.

XIX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 60*b*-76*a*. Le tout puissant et grant tresorier de grace. (Secondes lettres continuatives des précédentes.)

XX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 76 *a*-99 *a*. Le seul necessairement ung et en unité tout necessaire. De Meaux, le 22 décembre 1521.

XXI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 99*a*-117*b*. Le savoureux parfaict luisant nect vray et vivant feu. De vostre hermitaige, le 31 décembre 1521.

XXII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 118*a*. Le temps est sy froit et le coeur si glacé. (Saint-Germain-en-Laye.)

XXIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 118*a*-119*a*. Madame, qui est desert en desert abismé. Le 17 janvier 1522.

XXIV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 119*a*-120*a*. La pauvre deserte ne peult entendre.

XXV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 120*a*-121 *a*. L'abisme qui tout abisme previent. Le 20 janvier 1522.

XXVI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 121 *ab*. Celuy qui est venu sercher et tirer les pecheurs.

XXVII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 121 *b*-123 *a*. Le seul digne d'ouvrir le livre. Le 30 janvier 1522.

XXVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 123*a*-145*b*. Le superexcellent et supereminent seul necessaire. De vostre hermitaige, le 5 février 1522.

XXIX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 146*a*. Monsieur de Meaulx, je ne vouldrois pour rien. (Cette lettre a croisé la précédente.)

XXX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 146 *a*-155 *a*. Le seul riche et assouvy qui s'est faict de tous le plus pauvre. En vostre hermitaige, le 6 février 1522.

XXXI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 155*ab*. Monsieur de Meaulx, pour ceste heure me tairay.

XXXII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 155*b*-159*a*. Legiere et la course qui est repoux. De vostre hermitaige, le 17 février 1522.

XXXIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 159*b*-160*a*. En la seulle et vraye paix où je croy.

XXXIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 160*a*-177*a*. L'excellent et superadmirable laboureur qui en labourant. De vostre hermitaige, le 26 février 1522.

XXXV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 177*a*-178*a*. Je supplie celluy qui seul a respondu pour ses creatures.

XXXVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 178*a*-195*a*. Par oubliance on acquiert tout sçavoir. Le 6 mars 1522.

XXXVII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 196*ab*. Puisque le chief est resuscité. (Lyon. Après Pâques, qui fut le 20 avril.)

XXXVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 196*a*-211*a*. Sy extraordinaire desir de vivre a ambrassé la mort. De vostre hermitaige, le 18 mai 1522.

XXXIX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 211*b*. L'heritaige promis aux enfans.

XL. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 212*a*. Les oeuvres de Dieu où par zele l'esperit vous faict voller. (Saint-Germain-en-Laye, septembre 1522.)

XL[a]. — Briçonnet à Marguerite. Perdue.

XLI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 212*a*. Je vouldrois vous pouvoir faire bien au vray le rapport.

XLII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 212*a*-213*a*. Doulce est l'importunité maternelle. Le 18 septembre 1522.

XLIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 218*a*. Le desir que maistre Michel a de vous aller veoir. (Saint-Germain-en-Laye.)

XLIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 218*a*-220*a*. Malladie longue cause langueur. De vostre maison, le 20 octobre 1522.

XLV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 213*a*. La seuretté du porteur et quelque petite laschetté. (Saint-Germain-en-Laye, fin novembre 1522?)

XLVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 213*b*-217*a*. Puisque estant nature humaine trop en corps.

XLVII[a]. — Marguerite à Briçonnet. Perdue.

XLVII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 217*b*-218*a*. Le superexcellent en doulceur et debonnaireté.

XLVIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 220*b*. Non pour vous

ramentevoir à ce que je croy. (Saint-Germain-en-Laye ou Paris?)

XLIX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 221*a*-223*a*. Qui de mendicité mendie n'est affamé. De vostre hermitaige, le 16 janvier 1523.

L. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 223*b*. Puisqu'il plaist au seul chief nous advouer.

LI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 223*b*-231*a*. Le seul insensible, intangible.

LII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 231*b*. Apres (l. ayez) compassion de quoy mon insensibilité. (Remise le 9 février 1523.)

LIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 232*a*-235*a*. Bien doibvent les lambrusques se consoler. De vostre hermitaige, le 10 février 1523.

LIV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 235*b*. Le vray et seul consolateur qui donne. (Saint-Germain-en-Laye.)

LV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 236*a*. Loué soit le superceleste pere de misericorde. (Février 1523.)

LVI[a] et LVI[b]. — Marguerite à Briçonnet. Perdues.

LVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 239*b*-241*a*. Ayant esté l'homme le VI[e] jour. (Commencement de juin 1523.)

LVII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 236*b*. Madame, par lettres de Mons[r] le prothonotaire.

LVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 236*b*-239*a*. Sy la victoire du combat des freres. (Paris.)

LIX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 241*b*-242*a*. Grande et inestimable est l'infinie bonté. (Paris ?)

LX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 242*a*-245*b*. Estant le labeur de nuict infructueulx. Le 24 juin 1523.

LXI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 245*b*-246*a*. Loué soit celluy qui tant esmervillablement. (Saint-Germain-en-Laye.)

LXII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 246*ab*. Sy la terre regarde la main du laboureur. Le 1[er] juillet 1523.

LXIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 246*b*-247*a*. Sy nostre lumiere est oscureté. (Saint-Germain-en-Laye.)

LXIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 247*a*-251*a*. Sy l'entendement humain ne comprent point. Le 21 juillet 1523.

LXV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 251*ab*. Sy de l'absence du grand pellerin. (Blois.)

LXVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 251*b*-253*b*. Madame, ayant la plume en la main infructueuse. Le 15 septembre 1523.

LXVII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 254*a*. De doulce main et gratieuse et paternelle.

LXVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 254*b*-255*b*. Sy mirouers materielz estoient vitaulx et animez. Le 4 ou 14 octobre 1523.

LXIX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 256*a*. Par la lettre que j'ay veu à ce porteur.

LXX. — Briçonnet à Marguerite. Fol 256*b*-258*a*. Bien est à desirer la stérilité féconde. De vostre maison, le 23 octobre 1523.

LXXI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 258*ab*. Le nom de celuy en qui seul toutes choses sont bien eureuses.

LXXII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 259*a*-262*a*. O que sureureuse est l'âme. Le 20 novembre 1523.

LXXIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 262*ab*. Triumpher glorieusement par vraie union. (Remise le 22 décembre 1523.)

LXXIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 262*b*-267*a*. Sy le cordier commençant sa besongne. De vostre maison, le 22 décembre 1523.

LXXV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 267*b*-268*a*. Sy commandement, priere ou observation de mere. (Blois, le 24 décembre 1524.) (Croise la précédente.)

LXXVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 268*a*-270*b*. Puisque la mort ne pouvoit que par mort. De vostre maison, le 10 janvier 1524.

LXXVII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 271*ab*. Madame, la longueur de l'enlumineur. Le 10 janvier 1524.

LXXVIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 271*b*-272*a*. Sy les tenebres ne peuvent congnoistre. (Croise les précédentes.)

LXXIX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 272*a*-280*b*. Sy tout paintre et statuaire. De vostre maison de Saint-Germain, le 31 janvier 1524.

LXXX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 281*a*. Le conducteur de vostre esperit. (Réponse à LXXVII, croise la l. LXXIX.)

LXXXI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 284*b*-285*a*. La matiere de consolation. (Réponse à LXXIX, remise le 3 février.)

LXXXII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 281*b*-284*b*. Estant par arrest divin. De vostre maison de Saint-Germain, le 3 février 1524. (Réponse à LXXX, mentionne LXXXI.)

LXXXIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 285*ab*. L'inutile retournee en son Adam. (Remise le 10 février 1524.)

LXXXIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 285*b*-289*b*. Combien que le prince du monde. Le 10 février 1524. (Réponse à LXXXI et LXXXIII. Mise à la poste, mais non expédiée, cette lettre fut emportée par le courrier exprès avec celle du 12 février.)

LXXXV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 290*a*-291*a*. La malediction, sterilité et infructuosité. Le 12 février 1524.

LXXXVI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 291*a*. Plus croissent les tribulacions. (Blois.)

LXXXVII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 291*b*-292*b*. Sy l'aveugle corporel est digne de compassyon. Le 23 février 1524.

LXXXVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 292*b*-294*a*. Madame, vous ayant assez amplement. Le 25 février 1524.

LXXXIX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 294*ab*. Sy je ne sçavois que le triumphe de la croix. (Avant le 9 mars 1524.)

XC. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 296*ab*. Le vray mirouer auquel regardant. (Après le 9 mars, remise le 17.)

XCI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 294*b*-296*a*. Le grant et puissant et vray Simon. Le 16 mars 1524. (Réponse à LXXXIX.)

XCII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 296*b*-299*a*. Comme le frileux et morfondu. Le 17 mars 1524. (Réponse à XC.)

XCIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 299*b*. Le bon tentateur d'Abraham. (Remise après Pâques, 27 mars.)

XCIV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 299*b*-300*a*. Pour les pertes de bien d'enfans d'honneur.

XCV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 300*a*-306*b*. Moult grandes sont les tribulations des justes. Le 10 avril 1524.

XCVI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 306*b*-307*a*. Ce n'est pas seullement pour satisfaire. (Loin de Blois.)

XCVII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 307*ab*. Je ne suis esbahy si les disciples. (Au même endroit.) Le 27 avril 1524.

XCVIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 307*b*. La depesche qu'il a faillu faire.

XCIX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 307*b*-309*b*. Aussy peu est recepvable ung lermoyant. (Blois.)

C. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 309*b*-310*a*. Vous voulant escrire, j'ay receu vostre lettre.

CI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 310*a*-311*a*. Combien que la vraye vigne ait seule.

CII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 311*a*. Bien loing du marc est le raisin. (Le 6 mai 1524.)

CIII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 316*b*. L'attente longue ne me causant. (Tours ?) (Remise le 14 juin 1524.)

CIV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 311*a*-312*b*. Madame, desir ne se diminue par absence. (Meaux?). Le 13 juin 1524.

CV. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 312*b*-316*b*. Sy l'homme en soy rien tenebres et ignorance. Le 14 juin 1524. (Réponse à CIII.)

CVI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 324*ab*. L'excuse n'a lieu où accusation ne peult estre. (Amboise?) (Réponse à CIV et CV.)

CVII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 329*b*-330*a*. Le vray Moyse par la priere duquel. (Amboise ?)

CVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 316*b*-324*a*. Par le glaive d'ingratitude et oubliance. Le 25 juin 1524. (Suite à CIV et CV, croise CVI et CVII.)

CIX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 324*b*-329*b*. O que grande est la bonté divine. Le 27 juin 1524. (Réponse à CVII.)

CX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 330*a*-331*a*. Si ceste compagnie après avoir eu de l'ennuy. (Blois, commencement de juillet.)

CXI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 331*ab*. Que dira celle qui pour avoir ignoré. (Réponse à CIX.)

CXII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 332*a*-345*b*. Ne voulant la divine bonté laisser Adam seul. Le 6 juillet 1524. (Suite de CIX.)

CXIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 345*b*-358*a*. Si les hommes voulant perpetuer leur nom. Le 20 juillet 1524. (Suite de CXII.)

CXIV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 358*ab*. Tant plus je considere les graces. (Réponse à CXIII, voir CXX.)

CXV. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 359*a*-360*a*. Grande et inestimable est la divine bonté. (Herbault près Blois, fin juillet.)

CXVI. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 360*a*-387*a*. O que bien eureuse est l'ame fidelle. Le 31 août 1524. (Réponse à CXV.)

CXVII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 387 *ab*. Vous rendant mal pour bien. (Blois.) (Réponse à CXVI, remise le 15 septembre.)

CXVIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 387*b*-393*b*. Le premier filz de David. (Après le 15 septembre 1524.)

CXIX. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 409*ab*. L'impossibilité de la responce. (Croise la précédente.)

CXX. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 394*a*-408*b*. Preschant st. Paul a Athenes. Le 26 septembre 1524. (Réponse à CXIV.)

CXXI. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 410*ab*. Puisque le lieu et la malladie. (Lyon, octobre.) (Réponse à CXVIII, croise CXX.)

CXXII. — Marguerite à Briçonnet. Fol. 410*b*-411*a*. Bien que je sçay que ce que l'on estime. (Lyon, fin octobre.)

CXXIII. — Briçonnet à Marguerite. Fol. 411 *ab*. Si la fin que le vieil homme crainct. Le 18 novembre 1524.

Rectification. — Dans le numéro du *Bulletin* du 15 août-15 septembre 1900, page 499, vous avez bien voulu signaler quelques articles de revue récemment parus, d'abord dans *Foi et Vie* (1er et 16 mars, 1er et 16 avril) sur les **Huguenots réfugiés au sud de l'Afrique**, par E. Réveillaud... Je n'aurais eu qu'à vous remercier de cette mention, s'il ne vous était arrivé d'ajouter en note, au bas de mon nom : « Qui ne cite pas une seule fois le *Bulletin* où il a trouvé les premiers éléments de son travail. »

Je ne saurais rester sous le coup du reproche impliqué dans ces deux lignes, et vous aurez sûrement regret de me l'avoir adressé, cher Monsieur, autant que j'ai eu regret de me voir attribuer gratuitement un procédé qui n'a jamais été dans mes habitudes et que je n'aurais pas voulu inaugurer pour le *Bulletin*.

Veuillez vous reporter, en effet, aux articles en question.

Dans le numéro du 1er mars, j'ai cité le *Bulletin de la Commission des Eglises wallonnes* avec le volume et la page.

Dans le numéro du 16 mars, j'ai cité le Ve vol. des *Proceedings of the Huguenot Society of London*, auquel j'ai emprunté la plupart de mes notes et renseignements sur l'état actuel des familles huguenotes du sud de l'Afrique (j'avais eu par M. de Richemond, que je nomme aussi, la communication de ce volume).

Dans le numéro du 16 avril (page 123, 12e ligne en partant du bas), je cite, en en mentionnant la source, la « notice de M. Theal publiée en 1882 (p. 421) par le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme* » (c'est le vôtre).

Enfin, dans le numéro du 1er mai qui a clos la série de mes articles dans *Foi et Vie*, j'ai textuellement écrit cette phrase : « ... Ce que nous en pourrions dire encore aurait plutôt sa place dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, qui a déjà publié, d'ailleurs, la plupart des pièces que nous avons citées au cours de cette étude [1]. »

Veuillez, etc. EUG. RÉVEILLAUD.

L'Art et le Protestantisme (deux lettres de M. E. Müntz). — L'éditeur Fischbacher, qui est officiellement le gérant de notre *Bulletin*, me transmet la lettre suivante de M. E. Müntz dont j'ai pris naguère

1. J'avais parcouru les articles de M. Réveillaud avant l'apparition du dernier où il a bien voulu citer le *Bulletin* après d'autres recueils qui s'étaient occupés de la même question beaucoup plus tard. De là ma note que je rétracte volontiers. N. W.

la liberté de discuter et de ne pas approuver les théories (Voy. plus haut, p. 505 à 535) :

14, rue de Condé, le 26 novembre 1900.

Cher monsieur,

« On me communique aujourd'hui seulement le numéro du *Bul-* « *letin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* conte- « nant le nouveau factum lancé contre moi par M. Weiss.

« Comme j'ai pris la résolution de ne plus répondre à n'importe « quelle attaque de M. Weiss, je me bornerai, pour éclairer vos « lecteurs, à vous demander l'insertion dans votre prochain numéro, « de la présente lettre et d'une autre lettre que j'ai publiée en « réponse à de précédentes imputations de M. Weiss, dans la « *Semaine littéraire de Genève*, du 7 juillet dernier (c'est cette lettre « et non celle de M. Weiss, qui, contrairement à l'assertion de mon « contradicteur [page 506, note] a mis fin au débat soulevé dans le « journal suisse).

« Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes dévoués « sentiments. »

EUGÈNE MUNTZ.

Je n'ai pas envoyé à M. Müntz ce qu'il appelle élégamment mon « nouveau factum », parce qu'après être venu à notre Bibliothèque chercher des renseignements sur le sujet qu'il voulait traiter, il n'avait pas jugé à propos de m'adresser ses articles de la *Revue des Revues*, surtout pas celui où, avec une urbanité non moins élégante, il m'avait appelé « un énergumène » dont il aurait « réduit à néant l'argumentation et les bévues historiques » !

Quant à la lettre adressée par lui à la *Semaine littéraire de Genève* en réponse à ma deuxième réplique, j'en ignorais l'existence, le directeur de la *Semaine* ne me l'ayant pas communiquée, peut-être pour m'éviter la tentation de répondre encore à l'aimable membre de l'Institut. Mais ce n'est pas une raison pour priver nos lecteurs de ce morceau de critique littéraire et historique. Ils admireront sans doute, pour parler comme M. Müntz, avec quelle « désinvolture » mon contradicteur peut « passer sous silence les objections qui le gênent », et, — *après avoir empêché la Revue des Revues de publier mes rectifications*, — réclamer l'insertion, dans notre *Bulletin*, en guise d'arguments, des allégations dénuées de preuves, et des aménités qui suivent.

N. WEISS.

« Monsieur le directeur,

« Rassurez-vous et rassurez vos lecteurs : je n'ai pas l'humeur batailleuse et ne cours pas ainsi après les occasions de faire quelque

bruit autour de mon nom. C'est vous dire que je n'éterniserai pas la polémique avec M. Weiss.

« Mais le moyen de ne pas vous témoigner ma stupéfaction quand je vois la désinvolture avec laquelle mon contradicteur déplace les questions, passe sous silence ceux de mes arguments qui le gênent, dénature et travestit ma pensée, au point de me faire dire le contraire de ce que j'ai dit, pour ne point parler de questions saugrenues qu'il me pose et qui feraient hausser les épaules à un élève de troisième [1].

« Bien plus, non content de s'agiter dans le vide ou de se battre contre des moulins à vent, M. Weiss ne néglige rien pour déchaîner les plus dangereuses passions; il tente l'impossible pour faire dévier le débat du côté de la politique. Ne m'accuse-t-il pas — ce qui est tout simplement odieux — d'avoir « tenu à jouer ma partie « dans le concert d'imprécations que, depuis quelque temps, ceux « qui prétendent seuls représenter le génie de la France élèvent « chaque jour contre la minorité huguenote [2] ».

« Il n'est pas de ma dignité, vous le comprenez, d'échanger un mot de plus avec un adversaire aussi discourtois, aussi malveillant. Je me refuserai donc le plaisir — facile — de rétorquer sa nouvelle lettre, plus riche en inexactitudes que la première [3]...

« L'essentiel — pour vos lecteurs — c'est de savoir que je maintiens absolument — et je le fais en âme et conscience — les conclusions de l'article que vous avez bien voulu reproduire dans la *Semaine littéraire*. Si j'ai dû, lors de mon premier essai, insister sur le côté négatif de la question, j'aurai le plaisir, dans un second article, qui verra incessamment le jour, d'indiquer un programme positif de réformes, comme aussi de constater les progrès récemment réalisés par le protestantisme français sur un certain nombre de points.

« Je me résume : j'ai l'habitude d'écrire pour les esprits modérés, impartiaux, équitables, pour les vrais hommes de science, et je sais pertinemment que, cette fois-ci encore, leur suffrage ne m'a pas fait défaut. A ce sujet, vous me permettrez, monsieur le directeur,

1. Toutes les fois que j'ai cité M. Müntz, j'ai eu soin de le faire textuellement; ainsi il sera facile de comparer mes citations, imprimées entre guillemets, avec les passages correspondants des articles de M. Müntz. N. W.

2. Parfaitement, car rien n'obligeait, je pense, M. Müntz à nous adresser, en tant que protestants, des reproches qui ne nous atteignent pas. — N. W.

3. Cette manière de réfuter des objections est, en effet, plus agréable — et plus facile — que l'autre. — N. W.

d'invoquer votre propre témoignage : après avoir lu mon article dans la *Revue des Revues*, vous m'avez fait l'honneur d'en approuver l'idée maîtresse[1] et m'avez spontanément demandé l'autorisation de le réimprimer dans la *Semaine littéraire*. Vous ne soupçonniez pas alors la noirceur de mes desseins, pas plus d'ailleurs que la quasi-unanimité de mes lecteurs. Il n'a fallu rien moins que la perspicacité d'un inquisiteur d'une nouvelle espèce pour la révéler à l'univers.

« Mais libre à M. Weiss de continuer à m'invectiver[2] : édifié dorénavant sur l'exactitude de ses informations historiques, sur ses procédés de discussion, je n'opposerai plus à ses attaques que le silence,

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Eugène Muntz,
« de l'Institut ».

NÉCROLOGIE

Aimé-Louis Herminjard.

Une triste nouvelle me parvient au moment de la mise en pages de cette livraison : M. le professeur A.-L. Herminjard est mort à Lausanne hier mardi 11 décembre, à midi. Atteint récemment d'une fluxion de poitrine, il paraissait guéri, mais au prix d'une faiblesse si grande qu'il s'est éteint subitement. Né à Vevey le 7 novembre 1817, il venait d'achever ses 83 ans.

Ce n'est pas seulement un grand savant, un très grand travailleur, c'est aussi un grand cœur, fidèle et bon, qui vient de nous quitter. Lorsqu'il y a quatre ans je fis savoir à quelques personnes que nous nous proposions de fêter son entrée dans sa 80e année, je reçus, entre autres, un don auquel je ne m'attendais pas. Celui qui me le remit et qui est mort naguère, me dit : « J'ai été jadis le pensionnaire de M. Herminjard et j'ai gardé de ce séjour dans sa maison un sentiment de profonde gratitude ». C'est ce sentiment dont je voudrais déposer l'expression émue sur la tombe de M. Herminjard, au nom de tous ceux qui, l'ayant connu, l'ont aimé.

A un âge où beaucoup songent déjà à la retraite, il avait entre-

1. Approbation qui n'a pas empêché le directeur de la *Semaine littéraire*, de me demander une réponse, dans le but de « dissiper quelques préjugés ». — N. W.

2. Que nos lecteurs veuillent bien se donner la peine de chercher mes « invectives » et de les comparer à... celles-ci ! — N. W.

pris une œuvre immense dont il ne pouvait espérer de profit et qui ne pouvait se poursuivre sans de grands sacrifices. Il dépensa ses économies de précepteur à recueillir dans toute l'Europe la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de Langue française.* Il n'avait aucune situation fixe, n'occupait aucune position rétribuée quand il commença à publier le résultat de ses recherches. Il savait qu'il ne s'adressait qu'à un public restreint, mais il savait aussi qu'il rendait à l'histoire de la Réforme française un service inappréciable — qui n'a été rendu à l'histoire du Protestantisme dans aucun autre pays.

En 1865, il perd son frère Henri qui s'était courageusement associé à son travail. Puis d'autres difficultés surviennent : l'ouvrage ne fait pas ses frais, Herminjard fonde un foyer, une cabale l'exclut, à Lausanne, du seul poste auquel ses connaissances semblaient le destiner. Il n'en persévère pas moins, sans se presser, à recueillir, à fixer les mille détails précis dont se compose la trame serrée, solide de l'Histoire. Aussi, tous ceux qui, de loin en loin, pénétraient dans cet intérieur, en remportaient-ils je ne sais quelle douce impression de paix, de force et de joie. Herminjard était heureux dans sa vie de famille et dans son travail, et sa vie si longue, si laborieuse, souvent si éprouvée, a été vraiment belle et complète. On l'a bien vu, lorsqu'en 1896, de tous les points de l'horizon affluèrent d'innombrables et unanimes témoignages d'admiration et de gratitude[1].

Je ne sais si le dixième volume de la *Correspondance* auquel, malgré l'affaiblissement graduel de sa vue, Herminjard travaillait depuis 1897, pourra voir le jour. Les 9 volumes qui ont paru — et qui vont jusqu'à 1544 — nous rendront toujours le service de faire reparaître telles qu'elles furent en réalité, nos origines protestantes et françaises. Notre ami, qui est maintenant entré dans son repos, nous apparaissait, au seuil du XXe siècle, comme le dernier survivant de cette époque héroïque qu'on ne pourra bien connaître que grâce à lui. Que ses enfants veuillent bien trouver, dans cet insuffisant hommage, l'assurance de mon grand chagrin et de mon affectueuse sympathie[2].

N. W.

1. Voy. le compte rendu de cette belle fête dans le *Bulletin* de 1896, p. 612.
2. Le défaut d'espace m'oblige, à mon grand regret, à remettre à un mois, une notice nécrologique sur Mme Marracci.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5822. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, dir.